

# SAULGES



	Le mot du Maire	pages 2 et 3
<b>1</b>	<b>Vie municipale et infos</b>	
	Etat civil	page 4
	Budget 2016	pages 5 à 7
	Réunions du Conseil Municipal	pages 8 à 13
	Ce qui nous attend en 2017	pages 14 à 17
	Ce que nous déplorons	page 18
	Infos pratiques	page 20
	Tarifs	pages 21 et 22
	Office du Tourisme	page 24
	Balisage des chemins de randonnée	pages 26 et 27
<b>2</b>	<b>Ecole</b>	pages 28 et 29
<b>3</b>	<b>Maison d'Accueil</b>	pages 31 et 32
<b>4</b>	<b>Evènements 2016 et vie associative</b>	pages 33 à 43
<b>5</b>	<b>Revue de presse</b>	pages 43 à 45
<b>6</b>	<b>AGENDA 2017</b>	pages 37 et 46



## Le mot du maire,

L'année 2016 s'est terminée avec son lot d'évènements heureux et malheureux, ses nouveautés réglementaires, ses restrictions budgétaires... mais nous avons malgré tout pu réaliser quelques travaux, à savoir :

En février : l'achèvement de la restauration de la toiture de l'école

En avril : la plantation des vivaces dans différents parterres, l'agrandissement de la porte du hangar municipal

En juin : l'installation d'une pompe fixe sur le puits pour l'alimentation de la baignade

En août : l'installation du défibrillateur auprès des toilettes publiques

En décembre : l'enrobage du chemin des Croisnières et des Molaines

Puis, nous avons travaillé sur les projets, pour les années à venir ; l'aménagement de la Place Jacques Favrot, la mise en accessibilité des bâtiments communaux, et l'éventuelle viabilisation des 4 parcelles du futur lotissement rue Yvonne Busson (si nous avons un ou plusieurs acquéreurs).

Depuis l'instauration de la loi Notre et le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes des Coëvrons, celle-ci a recruté le bureau d'études « Citadia » pour mener une réflexion sur le devenir du territoire dans le cadre du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), et pour accompagner les élus dans cette réflexion, jusqu'en 2019. Les principaux secteurs concernés sont : l'économie, l'habitat, les services, le transport, l'agriculture, l'environnement.

### Nos interrogations :

**L'École :** Sur le devenir du RPI de l'ERVE, sachant que l'inspecteur d'académie interpelle les élus sur la baisse des effectifs. Pourtant, une classe au sein du village, permet de conserver une dynamique, du lien social et de l'emploi.

**Le tourisme :** Malgré un flux touristique certain sur notre commune et la satisfaction des visiteurs d'avoir un lieu où trouver les informations qu'ils recherchent, soit pour le camping, la randonnée ou bien les lieux de visite ; la Communauté de Communes des Coëvrons a décidé de nous retirer l'hôtesse d'accueil pour la mettre à disposition du futur musée des grottes, dont l'ouverture est prévue en mars 2017 : la raison est principalement budgétaire. Certes, nous ne pouvons qu'être ravis d'avoir ce beau site sur le territoire, mais nous allons devoir réfléchir à une solution d'accueil satisfaisante pour pouvoir continuer à contenter correctement nos visiteurs.

**Le patrimoine** : Ensemble, nous devons redoubler d'efforts pour préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, historique afin de conserver le label des « Petites Cités de Caractère », qui nous permet d'obtenir des subventions lors des travaux d'embellissement : exemple pour nos prochains travaux d'aménagement de la place de la mairie. Dans le centre bourg, plusieurs maisons sont à vendre. Il existe des aides à la rénovation, des conseils gratuits, ne pas hésiter à contacter la mairie.

**L'agriculture** : Tachons d'oublier l'année 2016, avec sa météo peu favorable, ses rendements en dessous des espérances, la baisse des prix des céréales, du lait de la viande bovine et porcine. Il y a beaucoup d'inquiétudes au sein des exploitations mais le monde agricole conserve une dynamique, reste combatif, ne baisse pas les bras et ne cesse de se remettre en question dans ses choix. Nous leur faisons confiance.

Avec les richesses de chacun, nos sites remarquables, nos magnifiques paysages de début d'année, regardons sereinement l'année 2017,

Au nom des membres du conseil municipal, recevez mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Jacqueline LEPAGE,  
Maire



VOUS ÊTES TOUS CHALEUREUSEMENT  
CONVIÉS À LA CÉRÉMONIE DES  
**VŒUX**

le **SAMEDI 21 JANVIER**  
à **15 H**  
au **GÎTE DU VAL**  
**D'ERVE.**

**UNE GALETTE DES ROIS ET**  
**UN VERRE**  
**SERONT SERVIS À L'ISSUE DE**  
**LA CÉRÉMONIE.**



Un grand merci à tous les bénévoles qui oeuvrent pour le bien-être des habitants et la beauté de la commune. A ce propos, merci à ceux qui ont aidé Sandrine [L&Pluriel] à installer les décorations de Noël ; notamment Vincent pour son aide matérielle, Thierry, Cécile, Margot et Alain...



## ETAT CIVIL

### NAISSANCES



*Louise ROUZIERE, Préaux, née le 9 juin*

*Louis ROUSSEL, l'Orangerie, né le 21 juin*

### MARIAGES

*HUNEAUD Franck et JIMENEZ Denise, le 16 juillet 2016*



### DECES

*Mr MARCAIS Maurice, le 27 février*

*Mr SAUVAGE Maurice, le 13 août*

*Mme MOULIN Julienne, le 21 septembre*





# Le Point sur le Budget 2016 (au 05/01/2017)

## Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE/contenu	PREVISION	REALISATION
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> Eau, électricité, combustible, téléphone, timbres, fournitures administratives et scolaires, assurances, entretien des bâtiments, du matériel et des chemins...	107 134,00 €	77 053,38 €
012	<b>CHARGE DE PERSONNEL</b> Rémunération et charges patronales diverses	84 260,00 €	73 090,53 €
014	<b>ATTENUATION DE PRODUITS (recettes)</b> Dégrèvement de taxes et reversement du FNGIR	15 540,00 €	13 968,00 €
023	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	44 070,30 €	/
042	<b>OPERATION D'ORDRE</b>	683,00 €	681,92 €
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> Indemnités des élus, participation aux organismes de regroupement et subvention aux associations	43 980,00 €	42 126,19 €
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b> Intérêts des emprunts	4 232,00 €	4 231,57 €
TOTAL		299 899,30 €	211 151,59 €

## Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE/contenu	PREVISION	REALISATION
002	<b>Résultat de fonctionnement de l'année précédente reporté</b>	51 777,30 €	51 777,30 €
013	<b>ATTENUATION DE CHARGES (dépenses)</b> Remboursement sur rémunération du personnel	400,00 €	404,00 €
70	<b>PRODUITS DES SERVICES</b> Concession cimetière, redevance d'occupation du domaine public, camping, cantine et garderie...	21 250,00 €	18 937,47 €
73	<b>IMPOTS ET TAXES</b> Taxes foncières et d'habitation, compensation sur les taxes, taxe additionnelle aux droits de mutation	131 787,00 €	136 298,98 €
74	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS</b> Dotation diverses versées par l'Etat	58 685,00 €	62 604,16 €
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> Revenu des logements communaux et du gîte du Val d'Erve	36 000,00 €	36 844,10 €
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> Dons...	/	325,67 €
TOTAL		299 899,30 €	307 191,68 €

## Investissements 2016

### BATIMENT SCOLAIRE

Fin des travaux de réfection de la toiture de l'école, comprenant la couverture en ardoise naturelle la rénovation des 5 lucarnes, le ravalement de la corniche, le remplacement et peinture des portes et fenêtres.



COUT TOTAL : 74 600,00 € TTC

SUBVENTION : 60 % de l'Etat et 20 % de la Région

**ELARGISSEMENT DE LA PORTE AU HANGAR MUNICIPAL**

COUT : 5 398,31 € HT

FINANCE PAR LA COMMUNE



**INSTALLATION DE LA POMPE A LA BAIGNADE**



COUT : 3 883, 91 € HT

FINANCE PAR LA COMMUNE

**POSE D'UNE GOUTTIERE AU BLOC SANITAIRE DU CAMPING**

COUT : 835,70 € TTC

FINANCE PAR LA COMMUNE

**ACHAT DE 4 TABLES DE PIQUE-NIQUE POUR LE GÎTE DU VAL D'ERVE**

COUT : 530,00 €

FINANCE PAR LA COMMUNE



**ACHAT D'UN SOUFLEUR**

Coût : 566,58 € HT

**MISE EN PLACE DU DEFIBRILLATEUR**



Coût : 2 410,29 € HT

AIDE DU CREDIT MUTUEL : 1 000,00 €

**ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET D'UN VIDEOPROJECTEUR**

Coût : 1 010,40 € HT

FINANCE PAR LA COMMUNE



**REFECTION DE CHEMINS RURAUX:**

**RC DES CROISNIERES**

coût : 4 577,82 € HT

FINANCE PAR LA COMMUNE

**RC DES MOLAINES**

coût : 1 872,14 € HT

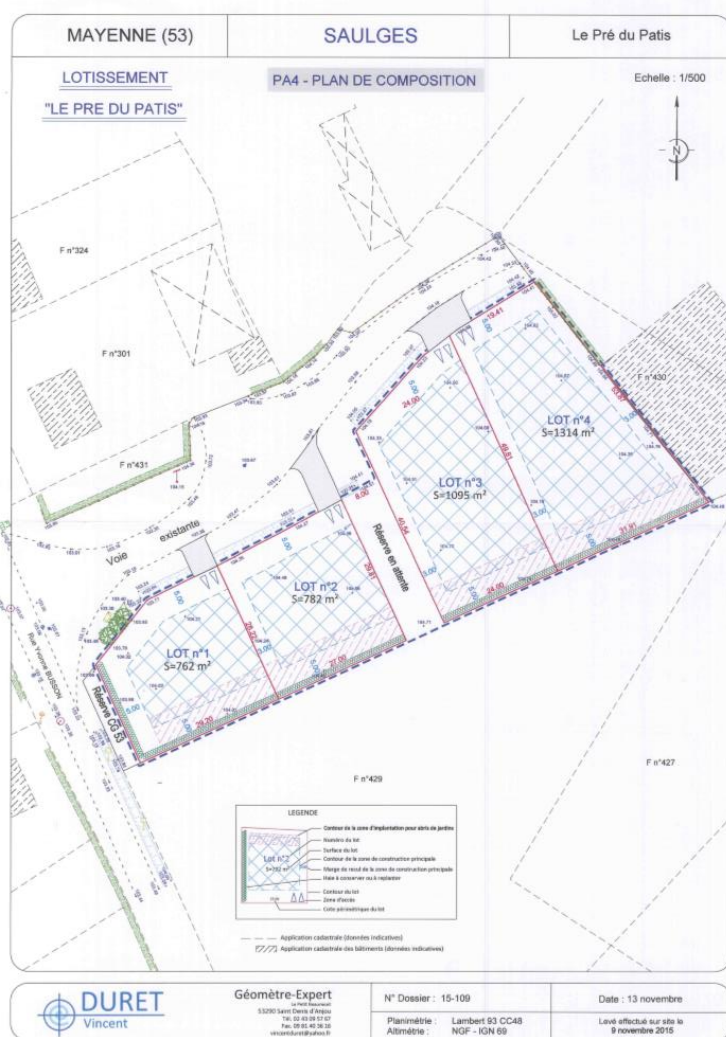
FINANCE PAR LA COMMUNE

## Les autres réalisations :

Au printemps, l'entreprise TROU Joël a planté des vivaces dans différents parterres de la commune, coût : 3 112,02 € HT



Au printemps, avec l'aide de bénévoles, nous avons empierré l'accès à l'oratoire de St Céneré et à la baignade.



## LES PROJETS DE 2017

① L'Aménagement de la Place Jacques Favrot et la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public : la mairie, l'Eglise Notre Dame et les toilettes publiques et la mise en lumière du centre bourg. Coût estimé à 200 000,00 € HT. Nous avons sollicité plusieurs partenaires financiers, à savoir : l'Etat, dans le cadre de la DETR, la Région, dans le cadre des Petites Cités de Caractère, le Département, dans le cadre des amendes de Police et dans le cadre du contrat de territoire et la Communauté de Communes, dans le cadre du fonds de concours.

② La mise en vente de 4 parcelles de terrain constructible, parcelles allant de 762 m<sup>2</sup> à 1 314 m<sup>2</sup>, et donc la viabilisation de ces parcelles. Ces parcelles se situent, rue Yvonne Busson, à la sortie du bourg, sur la gauche.



# Les réunions du conseil municipal

## DECISIONS LES PLUS IMPORTANTES

Le Conseil Municipal s'est réuni 5 fois en séance ordinaire et une fois en séance extraordinaire.

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

#### DISTRIBUTION DE PIERRES POUR LES CHEMINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide la distribution de pierres, GNTA 0/20 des carrières Nivet de St Denis d'Orques, au prix de 11,35 € HT la tonne, dans les chemins suivants : la Salle, la Chevallerie, la Chouanardière, le Gast, chez Mme CHEREAU, le Préaux, chemin d'accès de la Ferranderie, Montguyon, la Jariats, la Cache, le Lamberdier, le Grand Valtro, la bluterie, parking de St Céneré, chemin accès de l'oratoire, le bignonet, le Coudray, le gîte du Val d'Erve

Soit un TOTAL de 13 camions.

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT 2015	MONTANT 2016
Coopérative scolaire de Saulges-Chémeré le Roi	450,00 €	525,00 €
Union des pêcheurs de Saulges-Chémeré le Roi	80,00 €	80,00 €
Association tourisme et patrimoine de Saulges	800,00 €	400,00 €
Amicalement Saulges	400,00 €	500,00 €
Amicale des parents d'élèves de Saulges/Chémeré le Roi	225,00 €	225,00 €
Club du bon accueil de Saulges	450,00 €	450,00 €
S.P.A de Laval	50,00 €	/
Groupement de défense des ennemis des cultures	300,00 €	300,00 €
Secours catholique	50,00 €	50,00 €
FLINT'S association	/	300,00 €
Esculape	50,00 €	50,00 €
Jeunes agriculteurs « terre en fête »	/	100,00 €
Union sportive de Chémeré le Roi	/	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 855,00 €</b>	<b>3 030,00 €</b>

Le conseil municipal précise qu'il accorde une subvention de 525,00 € pour la coopérative scolaire, pour la sortie « classe de mer » à Primel Trégastel. Il précise que le montant de la participation par élève sera revu entre chaque commune du RPI de l'Erve et que le montant global de l'aide sera décidé lors de la prochaine réunion.

D'autre part, la subvention de 50,00 € allouée à l'union sportive de Chémeré le Roi sera maintenue si l'association en fait la demande écrite.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

#### DELEGATION DONNEE AU MAIRE

La Communauté de communes des Coëvrons est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2015.

Cette modification des statuts entraîne de plein droit la compétence de la Communauté de communes en matière de droit de préemption urbain (DPU).

Le DPU est un outil qui permet à la collectivité de réaliser des actions ou des opérations d'aménagement et de constituer des réserves foncières. Avant toute vente d'un bien immobilier bâti et non bâti compris à l'intérieur du périmètre délimité, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est obligatoirement transmise au bénéficiaire de ce droit de préemption qui dispose d'un délai de deux mois pour statuer sur la nécessité ou non de préempter.

Par délibération du 14 décembre 2015, la Communauté de communes a délégué à l'ensemble des communes dotées d'un POS, d'un PLU ou d'une carte communale, chacune en ce qui la concerne, l'exercice du droit de préemption au sein de périmètres définis, à l'exception des zones classées à vocation économique relevant de l'intérêt communautaire et des secteurs prévus pour la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation économique d'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 210-1, L. 211-1, L. 211-2, L. 213-1, L. 213-3 et L. 300-1 ;

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Coëvrons pour la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » ;

Vu le [Plan d'occupation du sol](#) approuvé par délibération du conseil municipal du 9 septembre 1998

Vu la délibération du conseil communautaire des Coëvrans du 14 décembre 2015 instituant le droit de préemption urbain sur la commune de Saulges :

- dans les zones urbaines du POS (zones U),

et déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune à l'exception des zones classées à vocation économique relevant de l'intérêt communautaire ou des secteurs prévus pour la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation économique d'intérêt communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de cet outil foncier pour mener à bien les politiques municipales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DONNE DELEGATION** au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption sur les zones U du POS

## MISE A DISPOSTION DE TERRAINS COMMUNAUX

Mme le Maire informe le conseil municipal que Mr PLANTE Hervé, demeurant les Molaines à Saulges, demande à pouvoir mettre ses animaux (ânes et moutons) sur les terrains communaux, situé au four à chaux et auprès des lagunes. Le conseil municipal donne son accord et autorise Mme LEPAGE à signer une convention de mise à disposition à titre gracieux avec Mr PLANTE Hervé. Ce dernier aura à charge de clôturer le terrain auprès des lagunes et de régler les frais de location de compteur d'eau et les consommations d'eau au four à chaux.

## SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

### Approbation des comptes et affectation des résultats 2015 du service assainissement

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif 2015 du service assainissement, faisant apparaître les résultats suivants :

- . un excédent de fonctionnement de 4 755,02 €
- . un déficit d'investissement de 145,11 €

Et décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement,

soit 145,11 € au compte 1068 : autres réserves, en section d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement et l'autre partie soit : 4 609,91 € au compte 002 : résultat d'exploitation reporté.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 du service assainissement en équilibre en section de fonctionnement, à la somme de 16 359,91 € et en section d'investissement, à la somme de 6 667,11 € en dépense et 13 246,04 € en recettes.

### Approbation des comptes et affectation des résultats 2015 du budget communal

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion et administratif 2015 du budget communal, faisant apparaître les résultats suivants :

- . un excédent de fonctionnement de 51 777,30 €
- . un excédent d'investissement de 60 203,68 €

et décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 51 777,30 € au compte 002 : résultat d'exploitation reporté.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 de la commune en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 294 249,30€, à la somme de 144 181,00 € en dépenses d'investissement et à la somme de 175 181,98 € en recettes d'investissement, soit un excédent de 31 000,98 €.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

Considérant, le produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget qui est d'environ 107 017 €, le conseil municipal décide le vote des taux comme suit :

- . taxe d'habitation : 22,57 %
- . taxe foncière (bâti) : 20,00 %
- . taxe foncière (non bâti) : 26,54 %

## **AMENAGEMENT DU BOURG 5EME TRANCHE - PLACE JACQUES FAVROT CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Madame le Maire explique qu'en vue des travaux d'aménagement du bourg 5<sup>ème</sup> tranche, place Jacques Favrot, estimé entre 80 000 et 100 000,00 € HT, il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre.

Trois maîtres d'œuvre ont été sollicités par courrier, deux ont répondu à la demande. Il s'agit de la SARL ZUBER Patrick d'Evron, pour un montant de 5 200,00 € HT et de Mr DURET Vincent, géomètre expert de Saint Denis d'Anjou, pour un montant de 4 800,00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de Mr DURET Vincent et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

## **FACADE DE L'ECOLE – CHOIX DES COULEURS DES HUISSERIES**

Une rencontre aura lieu avec Mme ROUAULT Marie, adjointe de Mr l'architecte des bâtiments de France pour convenir ensemble de la couleur à retenir (entre bleu clair et gris)

## **CREATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un budget lotissement pour débiter tous travaux y compris les études liées au lotissement.

La création d'un tel budget oblige la commune à inscrire des fonds (valeur du terrain et estimation des travaux) et donc à bloquer de l'argent. Le conseil municipal décide d'attendre, de murir le projet, voire de poser un panneau « terrain à bâtir de 4 parcelles ».

## **CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT MUTUEL**

Madame le maire informe le conseil municipal que la caisse de crédit mutuel s'engage à participer financièrement à hauteur de 50 % à l'achat et à l'installation d'un défibrillateur, dans la limite de 1 000,00 € TTC. Un contrat de partenariat avec le crédit mutuel nous est donc proposé.

Après lecture, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le dit document.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- L'association « Crazy Young » demande l'autorisation pour détapisser et repeindre les pièces qu'elle occupe dans le local au-dessus de la mairie. Le conseil municipal donne son accord, sachant qu'il n'y a aucune dépense pour la collectivité.
- Mr OSTINI du château de Linière de Ballée propose d'acheter les anciennes chaises du cinéma. Le conseil municipal ne souhaite pas les vendre.

## **SEANCE DU 8 JUILLET 2016**

### **VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Madame le Maire explique au conseil municipal, qu'après avoir rencontré les élus maires du RPI de l'Erve, il a été décidé d'un commun accord qu'il serait versé chaque année une subvention de 25,00 €/élève, comme précédemment et que lorsqu'il y aurait des projets de sortie, le financement de ceux-ci devront être approuvés en réunion de conseil avant que le projet ne soit validé par l'école et présenté aux parents.

Le conseil municipal donne son accord et vote une subvention supplémentaire de 525,00 € pour la coopérative scolaire de Saulges/Chémeré le Roi et autorise Mme le maire à émettre un mandat au compte 6574 (subvention de fonctionnement aux associations).

### **REVISION DES TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET MAINTIEN DES TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Voir la partie sur les tarifs.

### **BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LES CONSORTS FAVROT**

Mme LEPAGE rappelle aux membres du conseil municipal, que nous avons installé une pompe pour alimenter notre baignade en eau, dans un puits, sur du terrain privé, parcelle E 122, appartenant à la famille FAVROT, et que par conséquent, il est nécessaire de signer un bail emphytéotique pour garantir sur le long terme à la commune un droit réel sur ce puits et sur la pompe (article L.451-1 à L.451-13 du code rural).

Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit signé un bail emphytéotique de 99 ans avec les consorts Favrot, pour qu'une indemnité de 50 €/an soit versée à Mme FAVROT, habitante du Pont du Gué et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié.

### **ADHESION AU SPAT (Service de médecine professionnelle)**

Madame le Maire propose et présente la nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour le service de Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT).

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention, ci-annexée, et autorise Mme le Maire à la signer.

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE (Approbation du projet, adhésion au SDEGM, demande de subvention...)**

### 1) Adhésion au SDEGM

Madame le Maire expose que :

Dans le cadre de ses nouveaux statuts le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

En effet, des dispositions législatives récentes précisent que par dérogation à l'article L 1321-2 du CGCT la compétence éclairage public transférée peut être dissociée entre investissement et maintenance afin de permettre aux communes qui le souhaitent d'exercer elles-mêmes la maintenance de leurs ouvrages.

Les contrats d'entretien en cours arrivent à échéance fin 2008 et le Syndicat Départemental se tient à notre disposition pour éventuellement assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de l'éclairage public. A cet effet, il nous a communiqué l'ensemble des modalités financières relatives à ces prestations.

Suite à cette présentation du contexte, Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal qui décide de transférer au SDEGM uniquement les travaux d'investissement en éclairage public (extension du réseau, nouveaux foyers ou nouveaux candélabres, remplacement de foyers, de candélabres ou d'armoires de commandes existantes, nouvelles armoires de commandes). Dans ce cas, la commune gère elle-même le domaine du fonctionnement (maintenance, entretien annuel, dépannage, changement des sources....)

### 2) Approbation du projet

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre présente différents plans, élaborés par Mr LEVEQUE du CAUE et Mr DURET Vincent, géomètre expert. Le conseil municipal souhaite supprimer les places de parking en face l'entrée principale de l'Eglise Notre Dame, afin d'y créer un espace piétonnier et arboré. Il propose aussi une place de parking minute pour le commerce.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Problème antenne TV, logements au-dessus de l'école (en attente),
- L'association des amis de St Céneré souhaite avoir une 2<sup>ème</sup> toilette dans l'abri randonneur pour la kermesse de St Céneré (refusé, trop coûteux pour une seule journée),
- Installation du défibrillateur, il faudra prévoir un branchement électrique (voir avec Mr TATIN).
- L'association spéléologique demande un local pour déposer leur matériel. Le conseil municipal propose le local de l'ancienne entrée du camping (Attention clôture électrique « GUITTER Ronan », prévenir les uns et les autres).
- Mr HUNEAUD Franck demande à acquérir l'ancien portail du hangar. Le conseil municipal donne son accord et décide de lui donner (vu les services rendus).
- Mr MORALA rappelle la dangerosité dans les virages près du Bignonnet. Les cars font descendre les enfants au bord de la route. Prévoir du tout-venant sur le parking, pour inciter les cars à y stationner.
- Pour information, la réfection du chemin des Croisnières, coût 5 475 € et des Molaines, coût 2 284 €, se fera courant septembre. Le curage et la pose d'aquatubes au Plessis sera réalisé fin juillet.
- L'hôpital de Laval recense le nombre de défibrillateurs sur la commune leur localisation et souhaite deux personnes référentes. Nicolas TRANSON et Olivier VASSEUR se proposent, le conseil municipal accepte.

## **SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

## **TRANSFERT DE COMPETENCES**

Le Conseil municipal,

VU la loi NOTRe en date du 7 août 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-16 et L5211-17,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012 créant la Communauté de communes des Coëvrons, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,

VU les arrêtés préfectoraux n° 2014002-0006 du 14 février 2014, des 23 juillet 2014, 10 septembre 2015, 22 octobre 2015, 25 janvier 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Coëvrons,

CONSIDERANT la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2015 définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence "construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et politique culturelle",

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire du 26 octobre 2015 définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence " construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire",  
CONSIDERANT que le transfert d'une compétence à la Communauté de communes des Coëvrons suppose, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, une délibération du conseil communautaire, l'accord, à la majorité qualifiée, des communes membres, consultées dans leur ensemble et un arrêté préfectoral constatant le transfert de ladite compétence,

CONSIDERANT que la majorité qualifiée précitée est composée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 9, Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 9

☞ **APPROUVE** le transfert à la Communauté de communes des Coëvrons, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence obligatoire ci-après:

*"Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article [L. 4251-17](#) ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme".*

☞ **APPROUVE** la définition ci-après de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- *les activités commerciales de proximité situées dans le périmètre de l'agglomération d'une commune, ne sont pas d'intérêt communautaire et restent de compétence communale,*
- *la mise en œuvre des politiques contractuelles relatives au commerce de proximité et à l'artisanat avec l'Europe, l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le département de la Mayenne et tous les organismes susceptibles de soutenir le développement du commerce de proximité et de l'artisanat est d'intérêt communautaire.*

☞ **APPROUVE** le transfert à la Communauté de communes des Coëvrons, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence obligatoire ci-après:

*"Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage."*

☞ **APPROUVE** le fait que la compétence "Collecte et traitement des déchets ménagers" précédemment inscrite comme compétence facultative devient une compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

☞ **APPROUVE** le transfert à la Communauté de communes des Coëvrons, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence optionnelle ci-après:

*"Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations."*

☞ **APPROUVE** le transfert à la Communauté de communes des Coëvrons, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence optionnelle "Eau";

☞ **APPROUVE** le transfert à la Communauté de communes des Coëvrons, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence optionnelle "Assainissement" ;

☞ **APPROUVE** le fait que la compétence "Eau" sera une compétence obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

☞ **APPROUVE** le fait que la compétence "Assainissement" sera une compétence obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

## **REVISION DES TARIFS DU GITE DU VAL D'ERVE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location du gîte «le Val d'Erve », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (voir la partie sur les tarifs).

## **AMENAGEMENT DE BOURG ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Mme le Maire présente le projet d'aménagement de la Place Jacques Favrot, qui inclut l'accessibilité des bâtiments communaux (église Notre Dame, Mairie et WC public). Elle rappelle l'obligation qui nous est faite de rendre accessible, aux personnes en situation de handicap, les établissements recevant du public et qu'à ce titre, un diagnostic a été réalisé par l'APAVE, agence de Laval, courant novembre 2015. Parallèlement à cette étude, Mr DURET Vincent, géomètre a réalisé une estimation des travaux en adéquation avec l'aménagement de la place, soit :

Parvis de l'Eglise : 13 650,00 €

Accessibilité de la Mairie : 18 150,00 €

Toilettes publiques (aménagement intérieur) : 5 240,00 €

Coût total : 37 885,00 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer un dossier Ad'ap (Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée), pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal sollicitera les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux lorsque le projet d'aménagement global de la place Jacques Favrot sera arrêté et chiffré.

## **Transfert de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC au SYNDICAT DEPARTEMENTAL**

Madame le Maire rappelle que, lors de la réunion de conseil du 8 juillet dernier, le conseil municipal avait décidé de transférer au SDEGM uniquement les travaux d'investissement en éclairage public (extension du réseau, nouveaux foyers ou nouveaux candélabres, remplacement de foyers, de candélabres ou d'armoires de commandes existantes, nouvelles armoires de commandes). Dans ce cas, la commune gère elle-même le domaine du fonctionnement (maintenance, entretien annuel, dépannage, changement des sources....) ;

Madame le Maire expose qu'étant donné qu'elle souhaite solliciter une aide financière auprès du SDEGM pour la réalisation des futurs travaux d'éclairage public, il y a obligation pour la commune d'adhérer à toute la compétence relative à l'éclairage public proposée par le SDEGM.

Et ce, même si des dispositions législatives récentes précisent que par dérogation à l'article L 1321-2 du CGCT la compétence éclairage public transférée peut être dissociée entre investissement et maintenance afin de permettre aux communes qui le souhaitent d'exercer elles-mêmes la maintenance de leurs ouvrages.

Suite à cette présentation du contexte et de la proposition financière, Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le choix de transférer au SDEGM, en plus de la prestation d'investissement, la prestation de fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer le contrat d'entretien.

## LOTISSEMENT COMMUNAL, PANNEAU D'INFORMATION

Un devis de DENIAU Steel, d'un montant de 637,80 € est présenté au conseil municipal. Il en sera débattu lors d'une prochaine réunion.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- PLUi, référent de la Chambre d'Agriculture : Mr JULIEN Vincent
- Information sur un contrôle phytosanitaire
- Murer la fenêtre, et souder la porte de l'ancienne réserve d'eau, chemin des Molaines
- Réunir la commission des chemins pour le broyage des chemins
- Four à chaux, demander l'équipe d'insertion pour dévégétaliser

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2016

### AMENAGEMENT DE BOURG 5<sup>ème</sup> TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet définitif de l'aménagement de bourg 5<sup>ème</sup> tranche, concernant la place Jacques Favrot. Elle rappelle que celui-ci comporte la mise en accessibilité des bâtiments communaux (Eglise Notre Dame, Mairie et WC publics). Il comporte l'aménagement de la place, avec un traitement du sol, la création d'un espace paysager face à l'Eglise, une redéfinition des places de parking et sécurisation de l'accès à la place. Le projet englobe aussi une réfection de l'enduit de la salle des associations, la peinture des huisseries de la mairie et de l'église, la réfection de l'encadrement de 3 fenêtres de l'église Notre Dame (côté place) et la fabrication de panneaux de parcours découverte, le tout pour créer un ensemble harmonieux.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le coût total est d'environ 200 000,00 € HT

Après débat et accord sur l'aménagement, le conseil municipal donne son accord sur le principe, et SOLLICITE les cofinancements suivants :

- Auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide de 30 % sur la totalité du projet, soit 60 000,00 €
- Auprès du Conseil Régional, dans le cadre des Petites Cités de Caractère, une aide de 30 %, sur l'aménagement de la Place, l'éclairage des bâtiments, et sur la réfection de l'ossuaire, soit sur la somme de 200 000,00 € (la totalité du projet, moins l'accessibilité des WC publics et plus la réfection de l'ossuaire), soit 60 000,00 €
- Auprès du conseil départemental, dans le cadre des amendes de police, la somme de 10 000,00 €
- Auprès du conseil départemental, dans le cadre du contrat de territoire, volet communal, la somme de 8 364,00 €
- Auprès de la Communauté de communes des Coëvrans, dans le cadre du fonds de concours jusqu'à 25 000,00 €

### REORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE DU SECTEUR SUD

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intention de la Communauté de Communes des Coëvrans de réorganiser le service technique du secteur sud. Il s'agira de mutualiser les moyens matériels et de regrouper les agents par secteurs. Pour Saulges, le local technique serait sur la commune de St Jean sur Erve. Chaque agent sera susceptible d'intervenir dans toutes les communes du secteur et hors secteur et nous pourrions avoir plusieurs agents sur notre commune en fonction de l'importance des travaux. Les membres du **conseil municipal s'interrogent sur les conséquences d'une telle organisation (coût, perte de temps dans les déplacements, que fait-on de notre matériel, qui décide... ?)**

### PRIMES DE FIN D'ANNEE et INDEMNITES DIVERSES 2016

Le Conseil Municipal décide d'accorder des primes de fin d'année à l'ensemble du personnel de la commune, qu'il soit titulaire ou contractuel, dans les filières suivantes :

**Filière Administrative** : rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière technique** : adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe

Il précise que les attributions individuelles sont laissées à l'appréciation de Mme le maire.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une indemnité à Mlle PHILIPPE Sandrine, d'un montant de **300,00 €**, pour l'indemniser des heures passées en tant que régisseur du camping.

Il décide également d'attribuer à Mme GOUGEON Renée une indemnité de gardiennage des deux églises, d'un montant de **500,00 €**.



# Ce qui nous attend en 2017

## Rendez-vous aux urnes

- ① Pour les **Elections présidentielles** : les dimanches **23 avril 2017** et **7 mai 2017**
- ② Pour les **Elections législatives** : les dimanches **11 et 18 juin 2017**



## Les changements administratifs

Les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise vont être profondément réformées en s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance.

### ① CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Entre le début février et la fin mars, les demandes de cartes nationales d'identité seront désormais traitées selon la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

### ② CARTES GRISES

Les Préfectures vont progressivement transférer leurs missions de délivrance de titres vers des structures centralisées. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les professionnels de l'automobile devront impérativement utiliser les télé-procédures. Les préfectures sont tenues de ne plus traiter les dossiers d'immatriculations des professionnels. Courant novembre 2017 : fermeture des guichets en préfecture lorsque les 5 « centres d'expertise et de ressources titres » seront constitués (Poitiers, Amiens, Besançon, Clermont Ferrant et Nîmes).

Voir documents ci-après pour avoir tous les sites internet officiels

**Nous restons à votre service pour tout renseignement en mairie.**

### Les sites internet officiels, gratuits et utiles pour vos démarches liées à l'immatriculation des véhicules

**A partir du site service public :** <https://www.service-public.fr/>

- Obtenir un certificat de situation administrative (= non gage) : [https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ni/do/accueil\\_certificat](https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ni/do/accueil_certificat)
- Connaître le tarif d'un certificat d'immatriculation (= carte grise) à partir du simulateur de taxes : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>

- Enregistrer un changement d'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1193>

- Enregistrer une déclaration de cession entre particuliers et hors cession pour destruction : <https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfisp?interviewID=CessionVehicule>

Vous devez vous munir du formulaire cerfa de "déclaration de cession d'un véhicule" que vous avez rempli lors de la cession du véhicule, ainsi que du code confidentiel qui figure sur le courrier d'accompagnement de votre certificat d'immatriculation ou de l'étiquette adresse.

**A partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :**  
<https://ants.gouv.fr>

- Suivre les délais et modalités d'acheminement du certificat d'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Immatriculer-un-vehicule-neuf/Delai-et-acheminement>

- Consulter la liste des garages habilités proches de chez vous : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-immatriculer-votre-vehicule2>

- Télécharger un formulaire cerfa : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associés/Telecharger-un-formulaire-Cerfa>

**A partir du site internet des services de l'Etat en Mayenne :**  
[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

Rubrique démarches administratives « Système d'immatriculation des véhicules »

Transmettre une demande d'information générale : rubrique « Contacts »



Consultez les réponses aux questions les plus fréquemment posées : « Foire aux questions »

## Les sites internet officiels, gratuits et utiles pour vos démarches liées au permis de conduire

**A partir du site service public :** <https://www.service-public.fr/>

- Consulter son solde de points : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>

Pour accéder à ce téléservice, il est nécessaire de disposer de votre numéro de permis et d'un code personnel confidentiel, sauf si vous vous identifiez via France Connect.

**A partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :** <https://ants.gouv.fr>

- Suivre la fabrication de son permis de conduire :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>

- Où faire sa photo et sa signature numérisées :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee>

- Effectuer une demande de permis de conduire en ligne :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>

Au préalable, vous devez créer un compte sur le site de l'ANTS et vous munir de vos identifiants.

Ce service, permet de faire dans son intégralité une demande de permis de conduire en cas de perte, de vol, de détérioration ou d'expiration de la durée administrative de votre permis de conduire ou en cas de changement d'état civil.

Vous aurez besoin :

- d'un code photo d'identité numérique, que l'on obtient auprès des cabines ou photographes agréés repérables grâce à la présence d'une vignette "Agréé Services en ligne ANTS" vous indiquant que la cabine ou le professionnel peut produire la photographie et la signature compatibles avec la demande de permis de conduire en ligne,
- de vos pièces justificatives au format numérique,
- d'une connexion internet,
- d'une adresse mel ou d'un numéro de téléphone mobile afin d'être informé de l'avancement du processus d'instruction et de production du permis de conduire.

**A partir du site internet des services de l'Etat en Mayenne :**

[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

Rubrique démarches administratives « Permis de conduire »

Transmettre une demande d'information générale : rubrique

« Contacts »



Consultez les réponses aux questions les plus fréquemment posées : « Foire aux questions »



## Urbanisme

Le décret n°2016-1738 relatif à l'application du seuil de 150m<sup>2</sup> au recours à l'architecte vient de paraître en date du 14 décembre 2016.

Son application sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2017, à l'exception des constructions à usage agricole dont le seuil est maintenu à 800 m<sup>2</sup>.

## Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

### Introduction

En fin d'année 2015, la communauté de communes et la quasi-totalité des communes membres, ont voté en faveur de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal.

### Qu'est-ce que le PLUi

Un PLUi, c'est un document d'urbanisme, qui a vocation à définir la Stratégie de développement et d'aménagement du territoire des Coëvrans déclinée à la parcelle pour les 10 à 15 ans à venir.

Après un diagnostic du territoire, les élus plancheront sur la définition du projet politique et stratégique de développement des Coëvrans. Aux termes de ces réflexions, le temps sera venu d'écrire et de dessiner le règlement, comprenant la délimitation de différentes zones sur l'ensemble du territoire et la détermination des règles applicables à chacune, selon le raisonnement suivant

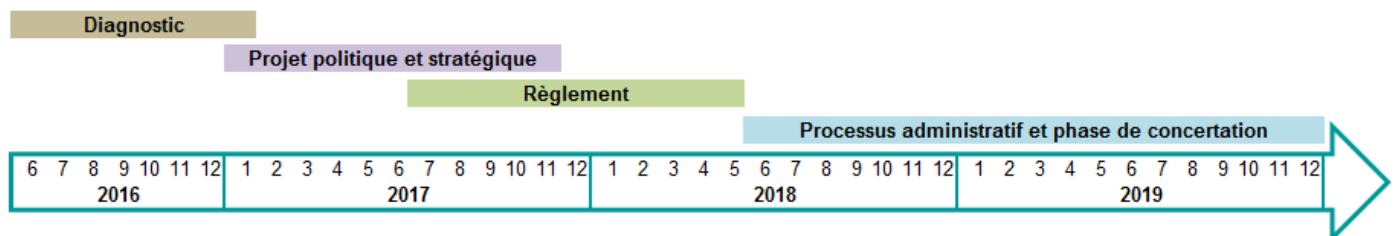
- l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?
- les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte mon environnement ?
- les équipements et les réseaux : comment je m'y raccorde ?

## Zoom sur les différentes zones

Le PLUi définira 4 grands types de zones

- les zones dites urbaines, qui correspondent aux secteurs déjà construits
- les zones dites à urbaniser, qui sont des secteurs qui seront amenés à être construits
- les zones naturelles, qui sont des zones sur lesquelles les constructions sont limitées en raison de la protection de ces secteurs
- les zones agricoles, qui ne sont destinées à accueillir que des constructions en lien avec les activités agricoles

## Calendrier des grandes dates



Tout au long de ce processus de construction, plusieurs moments seront consacrés à l'échange avec les habitants des Coëvrons :

- en fin d'année 2016 en phase d'écriture du projet politique
- au 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour présenter le projet politique retenu
- en fin d'année 2017, pour travailler sur les orientations d'aménagement de certains secteurs
- en 2018, pour échanger sur l'écriture du règlement

Un registre est à disposition dans chaque mairie et au siège de la communauté de communes. Un registre, c'est un cahier sur lequel les habitants des Coëvrons peuvent consigner leurs remarques et réflexions. Les élus des communes et de la communauté de communes sont également directement à l'écoute des citoyens.

## Zoom sur les études menées sur chaque commune

En phase diagnostic, il est essentiel d'acquérir une connaissance fine du territoire de chaque commune. Différents inventaires vont être réalisés, soit par des groupes de travail, soit par des entreprises privées. Il s'agit notamment de l'inventaire des zones humides et des haies bocagères, du diagnostic agricole, de l'identification des dents creuses au sein de chaque centre-bourg, etc.....

Une information sera donnée par commune pour informer les habitants et les exploitants des périodes retenues pour ces inventaires, afin que tout soit mis en œuvre pour faciliter le travail des groupes et des entreprises sur le terrain.

## Le service technique

La Communauté de Communes des Coëvrons a décidé de revoir l'organisation du service technique commun à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Cette réorganisation consiste à rassembler l'ensemble du personnel technique sur trois pôles : Saint Jean sur Erve (pour ce qui nous concerne), Sainte Suzanne et Vaiges. Le lieu d'embauche des agents de Thorigné, Saint Pierre sur Erve, Saulges et la nouvelle commune de Saint Jean/Blandouet, sera à St Jean sur Erve. Chaque agent sera envoyé dans les différentes collectivités en fonction des besoins, et utilisera le matériel de la 3C. Un bilan sera fait au bout de 6 mois. Plusieurs élus émettent des réserves sur ce mode de gestion en raison de la perte d'autonomie et de proximité.






## Le service assainissement

Avec la loi Notre, les Communautés de Communes ont l'obligation de prendre les compétences eau et assainissement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020. De ce fait, c'est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, que ce transfert

aura lieu sur la Communauté de Communes des Coëvrons et sur la Communauté de Communes de Meslay Grez. N'oublions pas que nos SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) sont sur le territoire de Meslay Grez. La mise en place risque d'être complexe et l'utilisateur pourrait être moins bien servi et voir sa facture augmenter ? Mais faisons leur confiance.

## FACTURATION ELECTRONIQUE (pour information)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Personnes Publiques et les grandes entreprises devront émettre des factures dématérialisées vers les collectivités, via le portail Chorus Pro. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 cela concernera les entreprises entre 250 et 5 000 salariés, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les PME de 10 à 250 salariés et au **1<sup>er</sup> janvier 2020 les micro-entreprises**. Concrètement, nous ne pourrons plus régler de factures en version papier.


 <p><b>Espace Info Energie</b></p> <p>Porté par l'association Synergies, l'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.</p> <p>&gt; <b>Tous les mardis de 9h à 12h - sur rendez-vous</b> - Tél : 02 52 46 00 00 coevrons.53@eiepd.fr www.info-energie-paysdelaloire.fr</p>	 <p><b>SOLIHA</b></p> <p>Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat mise en place dans les Coëvrons, HD 53 accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovation. Sous critères de revenus, des aides financières peuvent être versées.</p> <p>&gt; <b>2<sup>e</sup> mardi du mois de 10h à 12h sans rendez-vous</b> - Tél : 02 43 91 19 91 s.renard@hd53.fr - www.hd53.com</p>	<h3>Une question sur le logement ?</h3> <h4>4 interlocuteurs à votre écoute</h4>	
<p><b>PERMANENCES À L'ESPACE COËVRONS</b></p> <p>2 avenue Raoul Vadepiet - BP 130 - 53601 EVRON cedex Tél : 02 43 66 32 00 - contact@coevrons.fr - www.coevrons.fr</p>		 <p><b>Agence Départementale pour l'Information sur le Logement</b></p> <p>L'ADIL 53 a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.</p> <p>&gt; <b>2<sup>e</sup> mardi du mois de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous</b> - Tél : 02 43 69 57 00 adil53@wanadoo.fr - www.adil53.org</p>	 <p><b>Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne</b></p> <p>En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement.</p> <p>&gt; <b>2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous</b> - Tél : 02 43 56 41 79 c.a.u.e.53@wanadoo.fr www.caue53.com</p>
			

## A LOUER

### Entre Meslay et Sablé

#### SAULGES

#### 20 rue Yvonne Busson

Situé dans une petite cité de caractère

**Pavillon T4, 83 m<sup>2</sup>, séjour 22.76 m<sup>2</sup>,**

**En RDC :** cuisine, WC,

**A l'étage :** 3 chambres, salle de bain

Dégagement, cellier intérieur,

terrain clos

**Loyer de base\* : 431.95 €**

**Garage : 35.47 €**

**DPE = D**

# Ce que nous déplorons

## Le Stationnement sur les trottoirs :

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe. Est considéré comme gênant : l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. Quand vous vous gardez **PENSEZ AUX AUTRES !**

## Le dépôt des déchets en dehors des containers :

La Communauté de Communes des Coëvrons nous a remis des containers neufs et nous les en remercions.

Par contre nous constatons qu'il y a toujours des usagers qui ne respectent ni le voisinage, ni les agents, ni les règles d'hygiène et déposent n'importe quoi, n'importe comment, sans se soucier des conséquences. Notre village n'est pas une poubelle ! Quand vous jetez **PENSEZ AUX**

**AUTRES !** Consultez les horaires d'ouverture de la déchetterie de Chammes [page 21]



### La grippe aviaire menace nos élevages



### **Vous détenez une basse-cour :**

**Soyez vigilant et acteur du combat contre la grippe aviaire :**

- > **Confinez vos volailles** ou mettez en place des filets de protection, **où que vous soyez situé.**
- > **Limitez tout contact** entre vos volailles et la faune sauvage
- > **Alertez**, si vous constatez une mortalité anormale dans votre basse-cour :
  - o votre vétérinaire
  - ou la direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations
- > **Alimentez et abreuvez** vos volailles à l'abri de la faune sauvage



Plus d'informations sur <http://www.mayenne.gouv.fr/>

### La divagation des animaux :

Cette année, nous avons encore ramassé des chiens errants. Certains ont fait des dégâts chez des particuliers. Si vous avez des animaux **PENSEZ AUX AUTRES !**

### **Les mesures de police spéciale à l'égard des chiens et des chats :**

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

## Le mot de la gendarmerie



Une nouvelle année s'achève, et en ce début d'année 2017 les gendarmes de la brigade de MESLAY DU MAINE et de l'ensemble de la communauté de brigades d'ARGENTRE vous présentent tous leurs meilleurs vœux.

Première année entière passée dans nos nouveaux locaux, l'année 2016 a été marquée par un changement interne comme vous avez pu le voir ou lire dans les journaux. En effet, notre communauté de brigades a été rattachée à la compagnie de CHATEAU GONTIER le 1er août 2016, suite à la dissolution de la compagnie de LAVAL. Cela n'entraîne aucun changement pour les territoires et populations qui dépendent de nous, notre compétence territoriale et nos effectifs restant inchangés.

Les impératifs missionnels nous ont amené à redéfinir notre engagement. La présence des gendarmes sur le terrain est renforcée, en cherchant à accentuer les patrouilles au maximum, ce qui amène une évolution sur les heures d'ouverture de nos locaux, dorénavant accessibles le **lundi matin de 8 heures à 12 heures et le vendredi après-midi de 14 heures à 18 heures**. En-dehors de ces horaires, l'accueil est toujours assuré par un interlocuteur, y compris quand vous vous présentez et sonnez à l'interphone de la brigade, et si personne n'est disponible dans les locaux de MESLAY DU MAINE, l'accueil à la brigade d'ARGENTRE est toujours assuré tous les jours de la semaine, et VAIGES est ouvert le mercredi matin de 8 heures à 12 heures. La nuit, la permanence de LAVAL orientera toujours une intervention selon le degré d'urgence requis.

La présence accrue des gendarmes sur le terrain va de pair avec la vigilance de tous. Les conduites ou présences inhabituelles peuvent s'apparenter à des repérages, qui précèdent bien souvent les cambriolages. N'hésitez pas à signaler tout événement suspect, voire à noter une plaque d'immatriculation, et faire part de démarchages ou ventes à la sauvette. Ne laissez pas les inconnus entrer chez vous, ne leur ouvrez pas si possible votre porte, cette recommandation étant particulièrement valable pour les plus vulnérables d'entre nous, qu'ils soient âgés ou vivant seul. Ne confiez pas vos moyens de paiement à d'autres que des proches en qui vous avez une entière confiance, et surtout pas les cartes bancaires, dont il suffit de recopier les numéros pour effectuer des achats sur internet. Les moyens de soutirer de l'argent évoluent en permanence, soyez méfiants : ne rappelez pas des numéros de téléphone inconnus, ne donnez pas suite aux annonces de gain suspectes. En matière bancaire, les agences ne demandent jamais que vous redonniez vos identifiants. Si vous recevez un courriel prétendument bancaire, ou de tout organisme, n'ouvrez pas de lien, allez directement sur le site dédié afin de vérifier la véracité des demandes. Sur les dangers d'internet toujours, méfiez-vous des trop bonnes affaires sur les sites de vente. Les réseaux sociaux sont également propices à des infractions : n'envoyez jamais d'argent à un proche vous envoyant un mail ou SMS disant qu'il est dans le besoin, sans le vérifier directement au préalable, il est très facile de se faire passer pour un contact en piratant votre carnet d'adresse. De même, les connaissances virtuelles peuvent vous pousser à dévoiler des comportements intimes sur la toile, dans le simple but de vous faire chanter en diffusant des films ou photos compromettants ensuite.

Un dernier mot sur les comportements routiers. Après une nette baisse de l'accidentologie ces dernières années, l'année 2016 voit une tendance à la hausse se maintenir. Adapter sa vitesse aux conditions de circulation est primordial, que ce soit la météo, le profil routier, mais aussi les zones de travaux, les gravillons... La lutte contre les conduites à risque reste une priorité, que ce soit en matière d'alcool ou de consommation de produits stupéfiants. Boucler sa ceinture quel que soit la durée du trajet est obligatoire, l'usage d'un téléphone portable est interdit sauf avec un dispositif Bluetooth à hauts-parleurs, le port de toute oreillette ou kit mains libres est prohibé. Pensez également à maintenir votre véhicule en bon état et en règle, notamment par le biais des contrôles techniques.

Soucieux de préserver votre environnement et votre sécurité, nous vous souhaitons une excellente année 2017.

***L'adjudant RICOU et l'ensemble des militaires de la communauté de brigades.***



## INFOS PRATIQUES...

### Liste des assistantes maternelles

- M<sup>me</sup> DAVID Marie-José, 1 rue du Prieuré, tél. 02 43 69 44 50 ou 06 85 87 63 78
- M<sup>me</sup> GOMAS Bernadette, Les Couas, tél. 02 43 90 59 49
- M<sup>me</sup> POITEVIN Méral, Le Pont, tél. 02.43.68.22.74

**Pour rechercher les disponibilités, connectez-vous sur : [assistantsmaternels53.fr](http://assistantsmaternels53.fr)**

### Numéros d'urgences et Contacts :



**Pompier : 18** (à partir d'un téléphone fixe)

**112** (à partir d'un téléphone portable)

**Gendarmerie** de Meslay du Maine : **02.43.98.40.10**

**SAMU : 15**

**Assistante sociale** Mlle Delattre : **02.43.70.66.60**

Mlle Delattre assure des permanences sur Ballée, sur rendez-vous

**ADMR** de Sainte Suzanne : **02.43.01.78.17**



### COMMUNE : Les Horaires d'ouverture de la Mairie sont :

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les jours d'ouverture de la Mairie, sachant que des fermetures de bureau au public sont nécessaires pour faciliter le travail de secrétariat.

**Lundi** : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Mardi** : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

**Mercredi** : **Fermé**

**Jeudi** : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Vendredi** : **Fermé**

**Samedi** : de 9 h à 12 h



### ↪ **JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE CHAMMES**

**☎ 06 71 83 64 09**

Située sur la commune de Chammes, Le Bois du Montil, route de Châtres la Forêt, muni d'une carte (à prendre en Mairie), la déchetterie est ouverte comme suit :

JOURS	HORAIRES
LUNDI	13 h 30 à 18 h 00
MARDI	<b>FERME</b>
MERCREDI	13 h 30 à 18 h 00
JEUDI	<b>FERME</b>
VENDREDI	13 h 30 à 18 h 00
SAMEDI	9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h



## LES TARIFS...

### Les services périscolaires

Afin de se mettre en accord avec l'ensemble des communes constituant le RPI de l'Erve, à savoir : Chéméré-le-Roi, St Pierre sur Erve et Thorigné-en-Charnie, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la restauration scolaire et de maintenir ceux de l'accueil périscolaire, pour l'année scolaire 2016-2017, comme suit :

- . le repas enfant passe à 3,10 €
- . le repas adulte passe à 4,30 €
- . l'accueil périscolaire :
  - forfait de 1,30 €/accueil, matin ou soir, pour un QF ≤ 750 €
  - forfait de 1,35 €/accueil, matin ou soir, pour un QF > 750 €

### Le gîte du Val d'Erve

Le Conseil Municipal a établi les tarifs de location du gîte «le Val d'Erve », et les vote comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :



⇒ SANS CHAUFFAGE

			HABITANTS SAULGES		HORS COMMUNE	
			WE	NUIT	WE	NUIT
SALLE				52 € (réunion)		52 € (réunion)
SALLE	+ CUISINE		364,00 € (forfait 2 jours)	156,00 € (forfait 1 jour)	468,00 € (forfait 2 jours)	208,00 € (forfait 1 jour)
SALLE	+ CUISINE	+ DORTOIRS DU BAS (10 lits)	520,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	135,00 € (forfait 1 nuit)	520,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	135,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ DORTOIRS DU HAUT (18 lits)	572,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	224,00 € (forfait 1 nuit)	572,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	224,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ LES 28 LITS	676,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	320,00 € (forfait 1 nuit)	676,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	320,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ LES 28 LITS	936,00 € (forfait 3 jours, 2 nuits)		936,00 € (forfait 3 jours, 2 nuits)	
REMISE POUR	DES CLES ACCES A	LA VEILLE LA SALLE	51,00 € (forfait)		51,00 € (forfait)	



⇒ **AVEC CHAUFFAGE**

			HABITANTS SAULGES		HORS COMMUNE	
			WE	NUIT	WE	NUIT
SALLE				52,00 € (réunion)		52,00 € (réunion)
SALLE	+ CUISINE		364,00 € (forfait 2 jours)	156,00 € (forfait 1 jour)	468,00 € (forfait 2 jours)	208,00 € (forfait 1 jour)
SALLE	+ CUISINE	+ DORTOIRS DU BAS (10 lits)	520,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	187,00 € (forfait 1 nuit)	520,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	187,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ DORTOIRS DU HAUT (18 lits)	572,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	309,00 € (forfait 1 nuit)	572,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	309,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ LES 28 LITS	676,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	436,00 € (forfait 1 nuit)	676,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	436,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ LES 28 LITS	936,00 € (forfait 3 jours, 2 nuits)		936,00 € (forfait 3 jours, 2 nuits)	
St Sylvestre	SALLE + CUISINE	+LES 28 LITS	780,00 € (forfait)		780,00 € (forfait)	
REMISE DES CLES LA VEILLE POUR ACCES A LA SALLE			51,00 € (forfait)		51,00 € (forfait)	

Il décide de conserver le tarif « spécial » pour l'accueil des groupes scolaires et centres de loisirs, uniquement en semaine (du lundi au vendredi), comme suit :

FORFAIT	tarif pour 1 nuit	tarif pour 2 nuits	tarif pour 3 nuits	tarif pour 4 nuits
Gîte 10 lits	75,00 €	150,00 €	225,00 €	300,00 €
Gîte 18 lits	125,00 €	250,00 €	375,00 €	500,00 €
Gîte 28 lits	200,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €

Il décide également d'un supplément pour le ménage de 120€ pour la salle et la cuisine et de 240€ pour l'ensemble du gîte, ainsi que d'une location vaisselle forfaitaire de 30€/location.

Le Conseil Municipal maintient le versement d'un acompte de 30 % du prix du séjour, à la conclusion du contrat et le versement d'une caution de 1 000€ à l'état des lieux d'entrée, pour couvrir les éventuels dégâts.



**La Commune ayant acquis récemment un vidéoprojecteur, le conseil municipal décide de le proposer à la location pour les locataires du gîte du Val d'Erve au prix de 30€/location, avec une caution de 500€.**

## Mes 4 gestes clé pour économiser l'eau

### Je fais la chasse aux fuites



Je **surveille** ma consommation et je relève régulièrement mon **compteur d'eau**. Je vérifie que les chiffres du compteur ne changent pas lorsque que je ne consomme pas d'eau (pendant la nuit ou en cas d'absence du logement).

- 1 robinet qui goutte = 50 m<sup>3</sup>/an soit 140 €.
- 1 chasse d'eau qui fuit = 180 m<sup>3</sup>/an soit 500 €. Pour vérifier si la chasse d'eau fuit, j'essuie l'intérieur de la cuvette et je dépose une feuille de papier absorbant le long de la cuvette. Si elle est imbibée d'eau, il y a une fuite.

### J'adopte des gestes simples



#### Dans la salle de bain :

- Je **ferme le robinet** le temps de me brosser les dents, me savonner les mains, me raser, ...
- Je prends **une douche** plutôt qu'un bain.

#### Dans la cuisine :

- Je **ne laisse pas couler l'eau** en faisant la vaisselle, je remplis les bacs de lavage.
- Je lave les légumes **dans une bassine** et je **garde l'eau** pour arroser les plantes.

### Je m'équipe en matériel économe



- J'économise 8 L/min en installant un **aérateur** (5 €\*) sur mon robinet.
- Avec une **douchette économique** (20 €\*), je consomme 35 litres de moins pour une douche de 5 minutes.
- Dans les **WC**, j'économise 3 à 5 L/chasse en installant une éco-chasse à poids (7 €\*), des éco-plaquettes (20 €\*) ou une chasse double flux (35 €).
- Je choisis des **appareils ménagers économes** (lave-vaisselle, machine à laver).

### J'utilise l'eau de pluie



- Je **récupère l'eau de pluie** pour les usages extérieurs (arrosage, lavage des voitures). A chaque arrosage, j'utilise 250 litres pour un potager de 50 m<sup>2</sup> sans paillage.
- J'arrose **au bon moment** (tôt le matin ou le soir) et au pied des plantes.



[www.ecodeaumayenne.org](http://www.ecodeaumayenne.org)



# J'économise l'eau et des Euros au quotidien

**L'eau est indispensable à notre vie.** C'est une ressource à préserver pour ne pas l'épuiser. De plus, le prix de l'eau est de plus en plus élevé et a un impact réel sur notre budget. En changeant quelques habitudes dans nos gestes quotidiens, nous pouvons agir pour :

- consommer moins,
- diminuer notre facture,
- tout en préservant les rivières et les nappes souterraines !

## Comparons les consommations de la famille GASPI et de la famille ECO

**La famille GASPI** (4 personnes) n'est pas attentive à sa consommation et n'a aucun dispositif d'économie d'eau.

**La famille ECO** (4 personnes) est attentive à sa consommation et a mis en place des dispositifs économes simples (douchette, aérateurs à adapter aux robinets de la cuisine et de la salle de bain et une chasse d'eau double flux dans les WC).

### La vaisselle



**La famille Gaspi** lave sa vaisselle 1 fois/jour sous l'eau courante, chaude.

25 m<sup>3</sup>/an - 180 €

**La famille Eco** lave la vaisselle à l'eau chaude dans un bac 1 fois/jour.

7,5 m<sup>3</sup>/an - 54 €



### Les toilettes



**La famille Gaspi** tire la chasse d'eau 16 fois/jour.

52 m<sup>3</sup>/an - 135 €

**La famille Eco** tire la chasse d'eau 16 fois/jour. Elle a équipé les WC d'une chasse double flux.

23 m<sup>3</sup>/an 67 €



### Le lavage des mains



**La famille Gaspi** se lave les mains 4 fois/jour et laisse couler l'eau chaude pendant le savonnage.

18 m<sup>3</sup>/an - 126 €

**La famille Eco** se lave les mains 4 fois/jour à l'eau chaude. Elle utilise un robinet avec aérateur et coupe l'eau pendant le savonnage.

6 m<sup>3</sup>/an 42 €



Repère :  
1 m<sup>3</sup> = 1 000 L

### Consommation moyenne :

1 personne : 39 m <sup>3</sup> /an	5 personnes : 138 m <sup>3</sup> /an
2 personnes : 60 m <sup>3</sup> /an	6 personnes : 150 m <sup>3</sup> /an
3 personnes : 95 m <sup>3</sup> /an	Par personne supplémentaire : 20 m <sup>3</sup> /an
4 personnes : 117 m <sup>3</sup> /an	

### Le brossage des dents



**La famille Gaspi** se brosse les dents 2 fois/jour et laisse couler l'eau froide pendant le brossage.

39 m<sup>3</sup>/an - 117 €

### La famille Eco

utilise un verre à dents lors du brossage des dents.

1,5 m<sup>3</sup>/an - 4 €



### La douche et le bain



**La famille Gaspi** prend surtout des bains et quelques fois des douches. Elle laisse couler l'eau tiède de la douche pendant le savonnage.

140 m<sup>3</sup>/an - 1 011 €

**La famille Eco** prend des douches, utilise une douchette économe et arrête l'eau de la douche pendant le savonnage.

42 m<sup>3</sup>/an - 302 €



**La famille GASPI** consomme 274 m<sup>3</sup> d'eau et dépense 1 569 €/an

**La famille ECO** consomme 80 m<sup>3</sup> d'eau et dépense 469 €/an

(Coût du chauffage de l'eau inclus)

+ achat de 2 aérateurs d'eau à 5 €\* l'unité ..... = 10 €\*  
+ une douchette économe ..... = 20 €\*  
+ une chasse WC double flux ..... = 35 €\*  
(\* prix moyen constaté)

**Au total, la famille ECO économise 194 m<sup>3</sup> soit 1 100 €**

sur sa facture d'eau et d'énergie (eau chaude) par rapport à la famille GASPI

**Et vous, comment faites-vous ?**

## La redevance assainissement

Elle est due, annuellement par les résidents principaux ou secondaires, raccordés au réseau collectif (soit par les habitants du bourg). Elle est calculée sur la base de la consommation d'eau relevée par le syndicat d'eau de Cossé en Champagne. Son coût est le suivant :

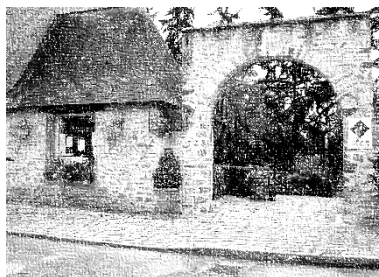
Un forfait de 88,00 € (de 0 à 50 m<sup>3</sup>)

+ 0,50 € HT/m<sup>3</sup> de 51 à 1000 m<sup>3</sup>

+ 0,41 € HT/m<sup>3</sup> de 1001 à 2000 m<sup>3</sup>

+ 0,25 € HT/m<sup>3</sup> au-delà de 2000 m<sup>3</sup>

Auquel il faut ajouter la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui sera de 0,180 €/m<sup>3</sup> en 2017 et reversée à l'agence de l'eau Loire Bretagne.



### Office de Tourisme

#### Fréquentation à l'Office de Tourisme des Coëvrons – bureau d'information de Saulges en 2016 :

**380** personnes accueillies au bureau de Saulges en 2016 (11 820 pers à Ste Suzanne).

Demandes portant surtout sur la **randonnée pédestre**, le site des **grottes** et le **camping** (réservation).

388 heures d'ouverture d'accueil à Saulges en 2016

En 2015 : 279 demandes traitées au BI de Saulges d'avril à septembre

**Fermeture du Bureau d'information de Saulges fin janvier 2017**

**Accueil des touristes au musée de la Préhistoire à partir du 17 mars 2017**

#### Fréquentation au site des grottes :

**21 010 visiteurs** en 2016 (23 825 en 2015) donc une légère baisse de 12 % en 2016.

### CAMPING MUNICIPAL

Voici les chiffres de fréquentation de mai à septembre 2016:

\* mai : 40 campeurs pour 80 nuitées

\* juin : 64 campeurs pour 138 nuitées

\* Juillet : 328 campeurs pour 979 nuitées

\* Août : 188 campeurs pour 494 nuitées

\* Septembre : 74 campeurs pour 76 nuitées

Au total : **694 campeurs** pour **1 767 nuitées**

Parmi ceux-ci : **15 étrangers** pour 30 nuitées (**Allemands, Belges et Néerlandais**)



En 2015 : 700 campeurs accueillis pour 1 997 nuitées soit 230 nuitées en moins en 2016 : moins de clientèle française de passage en août.



Cette année, nous avons sollicité l'entreprise TROU Joël pour nos plantations ; nous avons dépensé la somme de 2 670,80 € HT.

Nous remercions chaleureusement M<sup>me</sup> Marie-France LEFAUCHEUX qui, spontanément, a arrosé nos jardinières.

## Journée des Peintres à Saulges le 28 août 2016

Cette journée des peintres a rassemblé **26 concurrents** répartis en 3 catégories distinctes :

**19 adultes, 2 jeunes** (12- 16 ans) et **5 enfants** (moins de 12 ans).

*Les différents prix ont été obtenus par les lauréats suivants :*

1<sup>er</sup> prix : Prix des Petites Cités de Caractère attribué à Mr FOURREAUX Michel de Souillé (72)

2<sup>ème</sup> prix : Prix du Public attribué à Mme BRUNET Marie-Line de St Berthevin (53)

3<sup>ème</sup> Prix : Prix de la Municipalité pour Mr MORY André de St Aubin-du-Moulin (79)

4<sup>ème</sup> prix : Prix spécial « peintures à l'ocre » préhistoriques pour Mr CHAUVEL Christian de St Aignan-sur-Roë (53)

Prix Jeunesse pour PELLEGRIN Gauthier de Saulges

Prix Enfance pour HITCHON Alice de Saulges.

Le public a pu apprécier les diverses animations de la journée :

- un apéro-dégustation des produits du terroir proposé par l'Office de tourisme des Coëvrons
- les animations de rue par le groupe médiéval « l'Ambroisie » et notamment son bourreau qui s'est fait un plaisir d'appliquer les sentences à plusieurs mayennais.



## Il fait découvrir au public la maison du chaufournier



Roland Landais assure la visite de la maison du chaufournier tous les dimanches après-midi et les jours fériés à partir de ce lundi de Pâques, 28 mars, et jusqu'à fin septembre.

Roland Landais est intarissable sur l'histoire du four à chaux. « À ma retraite, en 2003, j'ai entrepris, avec l'aide de trois bénévoles, la restauration du four qui était envahi par des ronces et du lierre. Un grand nettoyage a été nécessaire. Les pierres ont été aussi restaurées. Il a fallu sécuriser le site. Ces travaux ont été inaugurés par la préfète de l'époque,

Fabienne Buccio. Depuis 2007, je fais visiter ce lieu, gratuitement. » Depuis 2012, Roland Landais ouvre la maison du chaufournier aux promeneurs qui empruntent le circuit de randonnée, qui part du centre du bourg et accède aux grottes et Canyon de la vallée de l'Erve.

*Ouest-France le 26/03/2016*

## Balisage des chemins de randonnée


La Communauté de Communes des Coëvrons a mis en place le Conseil de la Randonnée en 2014. Il est constitué d'élus, de membres de l'Office de Tourisme et de nombreux bénévoles. Il a pour objectifs d'organiser et financer le balisage de circuits des chemins de randonnée sur une période de cinq ans :





- En 2015, les circuits autour du Gué de Selle : **circuit 1**
- En 2016, les circuits autour de Torcé-Viviers-en-Charnie et Sainte-Suzanne-et-Chammes : **circuit 2**
- En 2017, les circuits autour des communes de Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné-en-Charnie, allant de Chammes jusqu'au sud de Saulges : **circuit 3**


Toute forme de randonnée, *pédestre*, *VTT*, *équestre* et *attelage* est balisée avec une unité de symboles et de poteaux en bois. Le long travail de repérage est effectué par les bénévoles.

Quatre circuits seront balisés :

 **Circuit 3** : une boucle de 49 km entre Chammes et Saulges. Le départ sera sur le site des grottes de Saulges.

 **Circuit des trois cités n° 32** : une boucle de 13 km entre Thorigné, Saulges et Saint-Pierre. Le départ sera à la mairie de Thorigné.

 **Circuit de l'Oratoire n° 33** : une boucle de 8,5 km autour de Saulges. Le départ sera à la mairie de Saulges.

 **Circuit de Saint-Pierre n° 34** : une boucle de 7,5 km autour du village de Saint-Pierre. Le départ sera place de l'église.

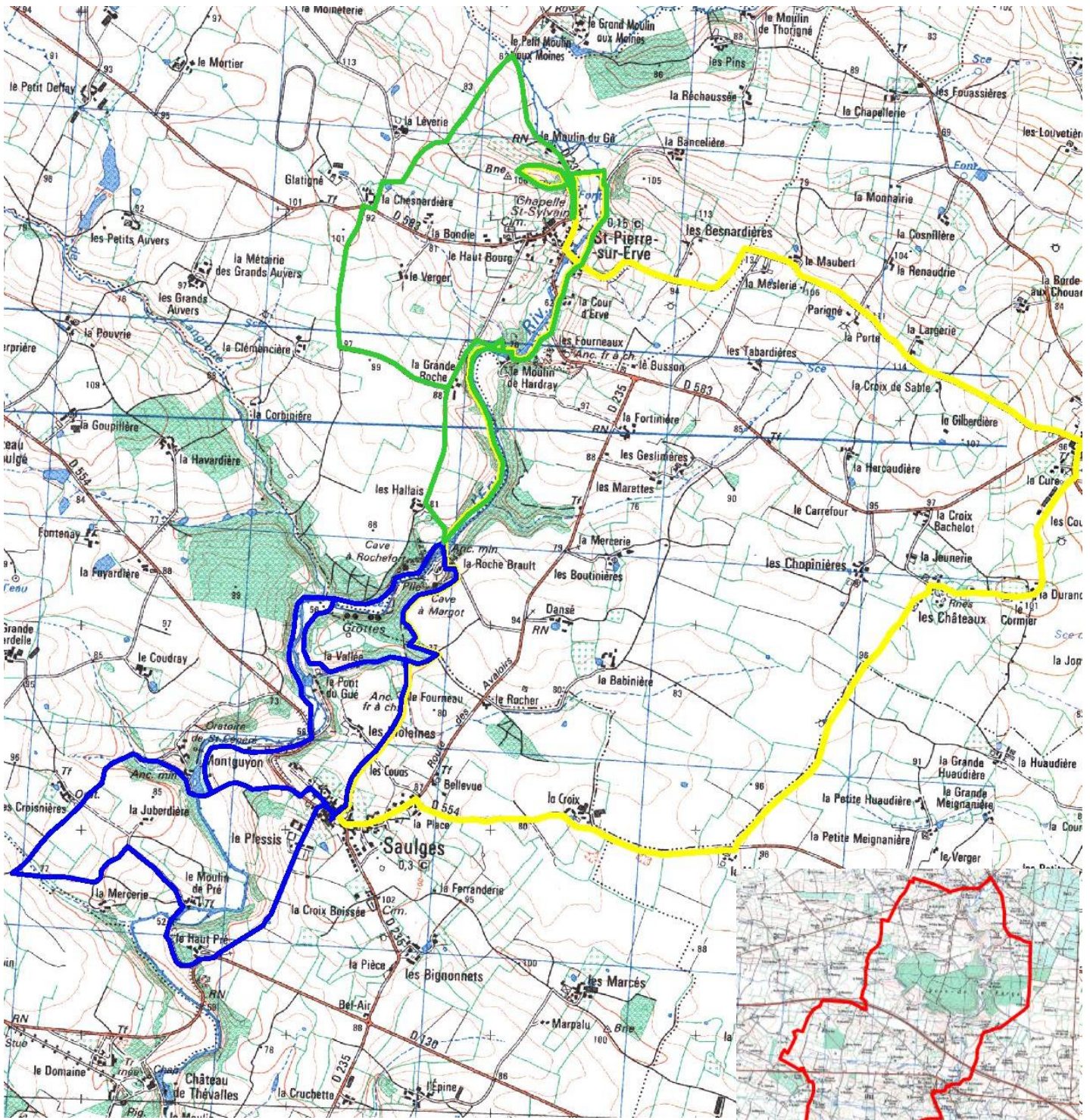
Plusieurs variantes raccourcies seront proposées pour chaque circuit.

Ces chemins de randonnée seront présentés sur six grands panneaux panoramiques affichés dans les bourgs traversés par les circuits : Chammes, Saint-Jean-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie, Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges, puis un panneau sur le parking du site des grottes. Des fiches rando avec les cartes et de nombreuses précisions (site remarquable, passage délicat pour les attelages...) pourront être téléchargées gratuitement sur le site de l'Office de tourisme.

Les circuits sont tracés sur des sentiers publics existants qui sont déjà entretenus par la 3C. Ils n'engendreront donc pas de coût d'entretien supplémentaire.

Ils seront inaugurés au printemps 2017 et devront attirer encore plus de randonneurs.





## Office de Tourisme des Coëvrons

Coëvrons en Mayenne. Préparez votre séjour avec nos hébergements, restaurants et idées séjours; organisez votre

Recherchez ici par mot-clé  OK

[Préparez votre séjour](#) | 
 [Nature & Rando](#) | 
 [Activités & Loisirs](#) | 
 [Visites & Patrimoine](#) | 
 [Autour du Terroir](#) | 
 [Agenda](#) | 
 [Spécial groupe](#)



Actualité

Vous êtes ici : [Nature & Rando](#) / [A pied](#) / [Randonnées](#)

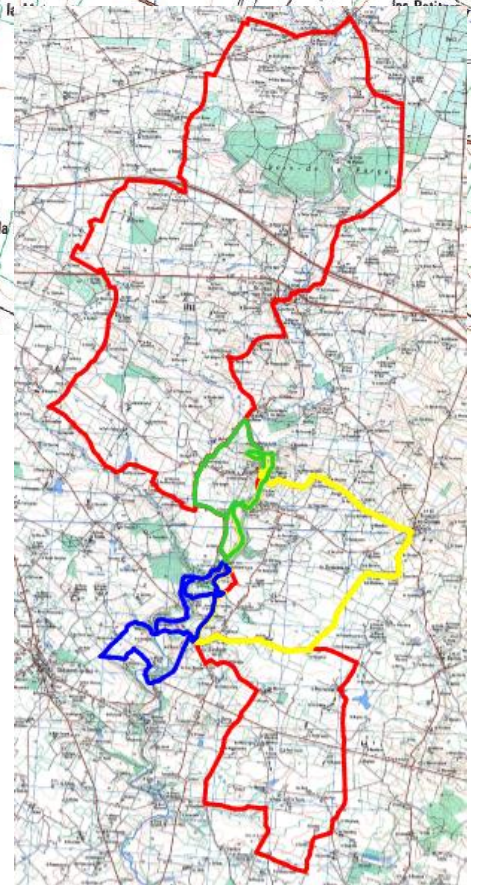
### Nature et Rando

● ● ● NATURE ET RANDO

Sentiers de randonnées ● ● ●

- A pied**
  - Promenades
  - Randonnées
  - Étapes à thème
  - Randonnées organisées
- A cheval**
- A vélo**
- Sites naturels**
- Cheminements, routes, randos...**

A pied, à cheval ou à vélo... Empruntez les sentiers qui serpentent le long des vallées de l'Erve et de la Jouanne, qui menent à des panoramas magnifiques sur les collines des Coëvrons, ou encore, qui s'attardent dans la forêt de la Charrie et autour des villes et villages anciens.



# Du côté de l'école



9 CE1



Du côté de l'école !



9 CE2

Nom : Ecole Le petit Sapiens

Tél : 02-43-90-59-87

Adresse : 7 rue des 2 églises 53340 Saulges

Blog : [lepetitsapiens.eklablog.fr](http://lepetitsapiens.eklablog.fr)

Mel : [ce.0530451c@ac-nantes.fr](mailto:ce.0530451c@ac-nantes.fr)

Niveau : CE1-CE2

**De janvier à juin 2015:**



Nous avons étudié l'eau sous toutes ses formes et nous sommes partis en classe de mer à Primel Trégastel en mars.

Nous remercions les parents, l'APE et aussi les mairies du RPI pour le financement.



**DANSE**

**HANDBALL**



## **Pour l'année scolaire 2016-2017**

Nous avons un projet historique. En effet à chaque période nous allons à la découverte d'une époque.

### **Septembre 2016 : LA PREHISTOIRE**

Visite de la ferme aux fossiles.

La classe remercie Alain Morala pour la visite et l'implication dans les différents ateliers, ce qui a permis aux enfants d'aborder le début d'année avec la préhistoire.



**Et visite de la grotte à Margot.**



### **Octobre/Novembre 2016 : L'ANTIQUITE**

Visite du village de Jublains.

Nous continuerons notre voyage à travers le temps avec le Moyen-âge à Sainte-Suzanne, la renaissance avec un château de la Loire.

La fin de notre épopée n'est pas ficelée nous recherchons encore l'endroit où nous allons terminer.

Mais d'ici là nous vous souhaitons une bonne année 2017.

#### **Transport scolaire :**



En fonction des conditions climatiques, et afin d'assurer la sécurité des usagers, le Conseil départemental peut à tout moment décider d'adapter ou de suspendre la circulation des transports scolaires et de voyageurs.  
**Pour toute information, rendez-vous sur le site internet [www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)**

**Un répondeur téléphonique est également à la disposition des usagers : Tél. 02 43 66 69 51**

#### **Pour plus d'informations**

Répondeur téléphonique de Météo France  
Tél : 32 50  
1,35 €/appel+0,34 €/min

Conseil départemental de la Mayenne  
[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)  
[www.inforoutes53.fr](http://www.inforoutes53.fr)

Les radios locales à partir de 6h00



lamayenne



lamayenne

# LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) est un lieu d'échange, d'information et d'animation pour l'accueil du jeune enfant.

## Au service des parents et futurs parents

- Pour des informations sur les différents modes de garde sur la Communauté de communes des Coëvrons
  - Pour une mise en relation avec les assistantes maternelles
- Pour les modalités d'emploi d'une assistante maternelle (contrat de travail...)
- Pour des renseignements sur les aides accordées par la CAF et la MSA

## Au service des assistantes maternelles

- Pour des rencontres entre assistantes maternelles afin d'échanger sur les pratiques professionnelles
  - Pour une mise en relation avec les parents
  - Pour des animations avec les enfants autour d'activités d'éveil et de jeux
- Pour des informations portant sur les démarches à entreprendre pour devenir assistante maternelle et sur le statut

## Le RAM vous accueille

### **Sur rendez-vous**

Sur les communes de Bais, Evron, Ste Suzanne et Montsûrs  
Pour toutes informations sur les modes de garde, contrat de travail...

### **Sur les matinées rencontres en période scolaire**

Ces matinées rencontres sont ouvertes aux professionnelles de la petite enfance (assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, assistantes familiales...)

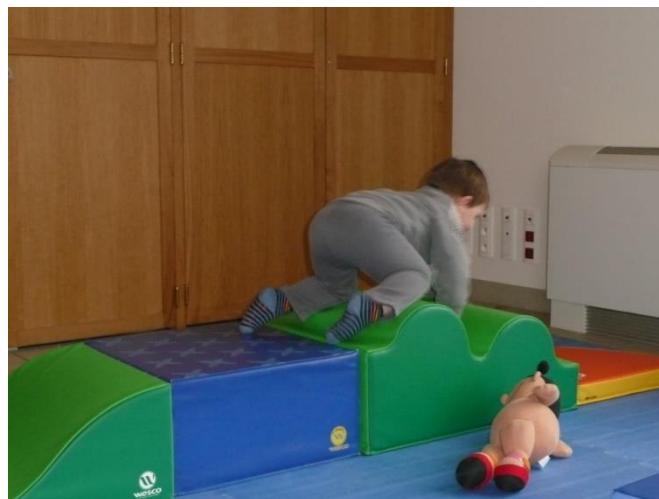
Ce temps d'animation permet de favoriser les échanges et lutter contre l'isolement. Il permet aux enfants de favoriser leur éveil et leur socialisation.

Ils se retrouvent ensemble autour d'activités où des jeux adaptés à la petite enfance sont mis à disposition (tapis et jeux d'éveil). Les parents sont les bienvenus.

Le programme d'animation est consultable en ligne sur le site de la Communauté de communes des Coëvrons : [www.coevrons.fr](http://www.coevrons.fr)

### **Plus d'informations**

Communauté de communes des Coëvrons  
Espace Coëvrons  
2 avenue Raoul Vadepied  
53600 Châtres la Forêt  
Tél : 02 43 66 32 00





## LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Encadré par deux professionnelles, les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents y seront accueillis dans une atmosphère d'écoute, d'échange, de socialisation, de soutien et de jeux, cela gratuitement et dans le respect de l'anonymat.

### Lieu d'Accueil Enfants Parents

pour les enfants de 0 à 3 ans, accompagnés d'un parent,  
participation gratuite et anonyme

RENCONTRES

JEUX

ECHANGES



Tous les vendredis\*  
entre 9h30 et 11h30

Centre socioculturel « Le Trait d'Union »  
32 bis rue du Montaigu  
à EVRON

© 2014 Communauté de communes des Coëvrons

\* d'office  
Communauté de communes des Coëvrons  
Tél : 02 43 66 32 00 - www.coevrons.fr



Le LAEP, service géré par la communauté de communes des Coëvrons et agréé par la Caf est ouvert **tous les vendredis de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires)** dans les locaux du centre socioculturel « Le Trait d'Union » à EVRON.

#### Plus d'informations

Communauté de communes des Coëvrons  
Espace Coëvrons  
2 avenue Raoul Vadepiet  
53600 Châtres la Forêt  
Tél : 02 43 66 32 00



## MAISON D'ACCUEIL

### La maison d'accueil de Saulges

Après une année difficile financièrement, dû à un taux d'occupation de 75 % pendant un peu plus de 9 mois, nous sommes ravis d'avoir accueilli 6 nouveaux résidents depuis début octobre, ce qui nous permet de remplir notre structure. Souhaitons qu'il en soit ainsi en 2017.

D'autre part, nous avons dû réaliser une évaluation interne et une évaluation externe par un organisme agréé (coût 3 000,00 €), afin de répondre aux obligations du conseil départemental et de la réglementation en vigueur. Ces documents nous ont permis de renouveler notre autorisation, charge à nous maintenant de formaliser nos pratiques et de réfléchir sur un projet d'établissement.

Puis, il nous a fallu remplacer la chaudière, coût 25 665,61 € HT. Cette dépense a été financée par le conseil régional à hauteur de 20 %, soit 5 133,00 €, par des fonds Parlementaires (via Elisabeth Doisneau) pour 5 000,00 € et le reste par un emprunt auprès du crédit mutuel.

Nous avons refait le sol de la réserve, par l'entreprise Chevallier Joël, coût : 2 441,43 € HT



## ANIMATIONS :



Environ deux fois par mois, nous proposons une animation, soit sur place soit à l'extérieur. Cette année, nous avons emmené nos résidents à la crêperie de l'oratoire, pour un après-midi détente avec dégustation de crêpes.

Nous avons reçu l'équipe de la Communauté de Communes des Coëvrons, dans le cadre de la clôture de la saison culturelle, qui leur a projeté un film qu'ils ont pu visionner accompagnés des enfants de l'école de Saulges.



Nous remercions l'équipe du personnel (photo ci-contre) sans oublier Marie-Claude, absente ce jour-là, pour leur dévouement, leur patience et leur professionnalisme. [Le repas du CCAS a eu lieu le jeudi 17 novembre 2016 au restaurant l'Ermitage.](#)

Nous étions 48 convives, et avons passé un excellent moment. Nos Nonagénaires étaient parmi nous, il s'agit de Mr BROCHELARD Gustave âgé de 95 ans, Mr FAYOLLE LUSSAC Marc, âgé de 90 ans. Et aussi, nos résidents de la maison d'accueil, Mme OGER Suzanne et Mme SABIN Berthe, âgées de 95 ans, Mr HOUSSEAU Auguste âgé de 92 ans et Mme FOLLIOU Paulette âgée de 90 ans.



## LE CLUB DU BON ACCUEIL



Avec ses 40 adhérents, le club du bon accueil a toujours ses mêmes activités (belote, rami, scrabble).

Plusieurs repas ont eu lieu en cours d'année : repas galette en mars, en juin repas annuel qui a été servi à l'Ermitage. Comme tous les ans, repas choucroute en octobre.

En plus de ces quelques rendez-vous, nous sommes allés à Bagnoles de l'Orne pour un spectacle. Fin novembre, un déjeuner spectacle avait lieu à Meslay du Maine. Tous les membres présents ont beaucoup apprécié.

La bûche de Noël a terminé l'année.



L'assemblée générale avec cotisations aura lieu le **18 janvier 2017** à **14 heures** salle du club.

Tous ces moments ne nous font pas oublier les décès de Maurice, Auguste et Raymond.





## Association des Parents d'Élèves de l'E.R.V.E.

L'amicale laïque des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) des communes de Chémeré-Le-Roi, Saulges, Saint-Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie est une association, loi 1901, qui rassemble des parents bénévoles. Tout au long de l'année, elle met en place diverses animations et actions dans le but de récolter des fonds afin de soutenir financièrement les projets des enseignants. Elle est aussi créatrice de liens entre parents.

### Ses actions

L'APE prend à sa charge les dépenses de transport, les frais d'entrées liées aux sorties pédagogiques et culturelles et l'achat de matériel. En 2015-2016, la participation financière de l'APE s'est élevée à 3 500 €. Cette prise en charge est aussi une aide apportée aux familles qui voient leur participation financière réduite.

### Les rendez-vous à venir

→ La fête de Noël aura lieu **vendredi 16 décembre** à la salle des fêtes de Chémeré-Le-Roi. Toutes les familles du RPI sont invitées à venir dès 19 h 30 pour une soirée festive. Les enfants présenteront quelques chants avant l'arrivée du Père Noël. Comme l'an dernier, une boum et un apéritif dînatoire suivront ce temps fort.

→ La fête à Gars Jules aura lieu le dimanche 18 juin à Saulges. A partir de 11 h, les écoliers monteront sur la grande scène et présenteront leur spectacle de fin d'année. Un repas convivial sera ensuite servi aux familles. L'après-midi sera celui des jeux, rires et discussions.

→ Un pique-nique sera organisé le vendredi 7 juillet à Thorigné-en-Charnie. Le principe ? Chacun apporte son repas. Les parents sortants offriront l'apéritif et l'APE fournira le matériel pour la cuisson. Ce pique-nique clôture la fin d'année scolaire en toute convivialité.

→ Dimanche 6 août, dans le cadre de la foire à la marabille du comité des fêtes de Thorigné en Charnie, l'APE tiendra un stand pour vendre café et glaces.

→ Mardi 15 août, c'est à Saint-Pierre-sur-Erve que l'APE tiendra un second stand pour une vente de sandwiches dans le cadre de la fête communale.

→ L'APE organise aussi différentes ventes. Après les brioches et les chocolats, les familles pourront se régaler de madeleines en février-mars. L'APE pense organiser un temps fort autour de cette vente. La date n'est pas encore fixée.

### Les nouveaux responsables

De gauche à droite :  
Emilie Dupont, trésorière adjointe ; Véronique Guillois, secrétaire ; Séverine Steyn, présidente ; Aurélie Bucher, trésorière.  
2e rang, de gauche à droite :  
Aurélie Cousture, secrétaire adjointe ; Sébastien Sergent, vice-président.



### Pour nous rejoindre...

Une question ? Des idées ?  
L'APE a une adresse mail : [apedelerve@gmail.com](mailto:apedelerve@gmail.com).  
Et une page Facebook pour toutes les familles  
<https://www.facebook.com/groups/1669834019999464/?ref=bookmarks>



## Assemblée générale du vendredi 26 février 2016 :

Présidente : Lydia Richard

Vice-président : Guillaume Lemesle

Trésorière : Jacqueline Sergent

Trésorière adjoint : Franck Huneaud

Secrétaire : Sandrine Langlois

Secrétaire adjointe : Denise Jimenez



## Rallye du dimanche 15 mai 2016 :



## Fermeture de la saison culturelle des Coëvrons le samedi 21 mai :

En collaboration avec plusieurs associations nous avons accueilli la fermeture de la saison culturelle des Coëvrons : ses différents spectacles un peu partout dans le village et sa foire aux objets improbables.

Ci-contre deux exemples :

- la machine à remonter le temps.
- les couverts pour mettre les bouchées doubles.

Et en fin de soirée = une veillée au coin du feu.

(un peu humide malgré tout)



## Sortie du samedi 4 juin 2016 :

Pendant notre randonnée dans la forêt Brocéliande une guide nous contait différentes légendes de l'époque de Merlin. L'après-midi nous l'avons passée à Bescherel, la cité du livre.



## Fête champêtre du samedi 10 septembre 2016 :

Cette édition 2016 fût un bon cru : le temps, la musique, l'ambiance et les convives étaient au rendez-vous.

Nous espérons de nouvelles recrues pour établir un programme nouveau

et innovant pour 2017.



# BILAN des ACTIONS 2016

L'année 2016 fut un millésime très actif de la part des bénévoles de Tourisme et Patrimoine ; qu'ils en soient particulièrement remerciés et encouragés de poursuivre dans ce sens.

### Les entreprises furent les suivantes :

Aux vues du succès du premier dépliant centré sur le patrimoine exclusif de Saulges il fut décidé de la création d'un nouveau dépliant intitulé « Autour de Saulges ». L'idée étant de porter à la connaissance d'un large public les richesses patrimoniales des communes avoisinantes et amies de celle de la nôtre.

Les communes associées ont été les suivantes : Ballée, Bannes, Chémeré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Saint Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie et bien sur Saulges.

Ce sont rajoutés 3 partenaires privés : le Château de Varennes l'Enfant à Epineux-le-Seguin, le Moulin de Thévalles à Chémeré-le-Roi et la Ferme aux Fossiles à Saulges.

Ce dépliant a été financé par les communes respectives et les 2 communautés de communes concernées : la Com-Com des Coëvrons et celle du Pays de Meslay-Grez. Mais également le financement des partenaires privés et celui de notre association 'Tourisme et patrimoine' qui ont pu couvrir l'ensemble des frais restants.

Ce dépliant fut mis en œuvre de janvier à avril 2016 ; son impression fut effective en mai 2016. Il a été tiré à 7500 exemplaires pour cette année 2016 et il a déjà un réel succès.

L'association a aussi participé, à la demande des Petites Cités de Caractère de la Sarthe, aux journées 'Mans'Art' au tout début avril 2016.

Notre participation fut aussi de représenter Saulges à la journée des Sens d'Asnières/Vègre le 3 juillet 2016.

Et enfin à noter notre participation de la Mayenne à Table le 14 juillet sur le secteur du Pont de la Valette de Houssay.

Nous n'oublierons pas de mentionner les innovations lors de notre festivité aoutienne des

## Un dépliant pour découvrir les richesses du patrimoine

Publié le 13/06/2016 à 01:52

Écouter



Alain Morala, président de l'association Tourisme et Patrimoine et Jacqueline Lepage, maire, présentent le dépliant « Autour de Saulges ».

Salviades avec une tombola qui a récompensé d'un premier prix de choix (séjour en Périgord d'une valeur de 500 euros) et des acteurs à l'animation originale l'Equipe de l'Ambroisie et son bourreau.

Nous terminerons en remerciant vivement la mairie de Saulges pour ses aides multiples et précieuses.

Le Président  
Alain MORALA

## A vos agendas

**Vendredi 3 mars** : Assemblée générale d'Amicalement Saulges + soirée crêpes

[salle des associations à 20h30]

**Dimanche 12 mars** : Ouverture en avant première du musée de la Préhistoire pour les habitants de Saulges / St Pierre-sur-Erve / Thorigné-en-Charnie

**Dimanche 4 juin** : Rallye pédestre

**Dimanche 18 juin** : Fête à Gars Jules (= fête de l'école)

**Dimanche 13 août** : Kermesse St Céneré

**Dimanche 27 août** : Salviades

**Samedi 9 septembre** : Fête champêtre

**Samedi 16 et dimanche 17 septembre** : Journées européennes du patrimoine

## Crazy Young (Junior Association)



Nous sommes une association de jeunes depuis maintenant 3 ans.

Durant l'année, nous avons rénové notre local qui nous avait été mis à disposition par la mairie de Saulges l'an passé ; nous avons repeint les murs et décoré à notre goût. Ce local nous permet de nous réunir et de passer du temps ensemble.

Aussi, nous avons organisé une soirée à Laval : restaurant et laser game. Afin de financer nos activités et travaux, nous avons

mené différentes actions ; comme les ventes de gâteaux lors des fêtes de Saint Pierre sur Erve ou bien notre aide à l'APE lors de la fête à Gars Jules.

**Nous souhaitons vivement cette année accueillir de nouveaux camarades. N'hésitez surtout pas à nous contacter.**

### Notre bureau :

Agathe Transon, présidente / Romain Vasseur, trésorier / Jeanne Mandrillon-Dixneuf, secrétaire

### Contact :

**Téléphone** : Agathe au 07.50.41.30.90, Jeanne au 06.87.51.51.16

**Page Facebook** : Crazy Young

# La FERME AUX FOSSILES

## Activités 2016

Depuis l'implantation de notre centre d'animation à la préhistoire aux Bignonnetts de Saulges, nous n'avons eu de cesse d'augmenter la fréquentation du centre par les leviers de mailings et de flyers distribués. Mais aussi grâce au public visiteur qui plébiscite largement la qualité de nos services.

Un mailing de 5500 adresses en direction des scolaires fut expédié début 2014 et il porta ses fruits en 2015. Nos ateliers se sont diversifiés en quantité et qualité :

N°	activités AVEC encadrement AVEC réservation	durée	A partir de	Niveaux	Tarifs
1	Taille du silex expérimentale	30 mn	... 7, 8 ans	(&) (#)	5 €
2	Fouilles archéologiques expérimentales préhistoire	20 mn	... 5 ans	(=)	5 €
3	Fouilles archéologiques expérimentales dinosaures	20 mn	... 5 ans	(@)	5 €
4	Musique paléo-ethnographique	20 mn	... 5 ans	(=)	5 €
5	Production du feu technique marcassite (groupes démo. seule)	20 mn	... 12 ans	(=)	5 €
6	Production du feu selon technique friction des bois	30 mn	... 10 ans	(&)	5 €
7	Tir au propulseur	30 mn	... 7, 8 ans	(=)	5 €
8	Orpailage recherche de paillettes d'or véritables	30 mn	... 7, 8 ans	(=) (#)	7 €
9	atelier de paléanthropologie (de Lucy à Cro-Magnon)	30 mn	... 10 ans	(&)(*)	7 €
10	Recherche de pépites d'ambre	20 mn	... 5, 7 ans	(=) (#)	7 €
11	Fabrication d'une lampe à graisse	30 mn	... 7, 8 ans	(&)(#)	7 €
12	Couture sur cuir et peaux au poinçon en os	30 mn	... 10 ans	(&)(#)	7 €
13	peintures tribales et costumes de fourrures (photos)	20 mn	... 7, 8 ans	(@)	7 €
14	travail de l'os au burin de silex	30 mn	... 10 ans	(&)(#)(#)	7 €
15	Volcanologie avec documentaire	40 mn	... 7, 8 ans	(=) (*)	7 €
16	Extraction de fossiles authentiques	30 mn	... 7, 8 ans	(&)(#)	7 €
17	Observation des minéraux au microscope numérique	20 mn	... 10 ans	(=) (*)	7 €
18	Randonnée géomorphologiques de Saulges au canyon	70 mn	... 5 ans	(=) (*)	12 €
<b>Activités SANS encadrement SANS réservation</b>					
19	Peinture pariétale préhistorique aux ocres naturels	20 mn	... 3à4 ans	(@) (#)	5 €
20	Sculpture au silex d'une pendeloque sur stéatite	20 mn	... 7, 8 ans	(@) (#)	5 €
21	Création d'un collier de coquillage par perçage	30 mn	... 7, 8 ans	(=) (#)	5 €
22	Moulage de fossile à l'argile (55 espèces différentes)	20 mn	... 7, 8 ans	(@) (#)	5 €
23	Travail et décoration de l'argile crue	20 mn	... 3à4 ans	(@) (#)	5 €
24	Gravure au silex sur ardoise	20 mn	... 7, 8 ans	(@) (#)	5 €
25	Fouilles archéologiques simplifiées	20 mn	... 5 ans	(@)	5 €

(\*) atelier théorique spéculatif (&) ateliers difficiles (=) moyen (@) facile (#) l'ouvrage reste votre propriété

Nous avons mis à disposition du public familial 3 niveaux de cartes PASS pour permettre aux enfants passionnés de développer à moindre coût des activités toute l'année.

### Adhésion à la Carte 'Pass-Auroch' 20 € (2 à 3 heures)

**SANS réservation : les après-midi, vacances scolaires, mercredi et Week-End.**

Le Pass-Auroch → c'est une **Offre valable sur l'année civile**

- # 1 visite gratuite du musée «La Ferme aux Fossiles»
- # 1 atelier peinture gratuit + # 4 ateliers au choix
- # 1 adhésion sympathisant à l'association FLINT'S
- # 1 fossile authentique de dent de requin. (Cadeau bienvenu au membre de la FLINT'S)

**Un choix 5 ateliers sur 7 → se reporter au tableau "Ateliers SANS encadrement"**

Peinture pariétale préhistorique aux ocres naturels (OFFERT)

1 adulte accompagnant toujours présent pendant l'activité : 1 accompagnant gratuit par famille ou groupe de 10 personnes (Tarif accompagnant supplémentaire sans activité d'animation = tarif visite d'accès à la visite du musée = 5 € / personne).



### Adhésion à la Carte 'Pass-Mégacéros' 49 € (1 journée)

**Pass-Mégacéros = 10 ateliers à choisir sur tous les 25**

- # 1 atelier peinture gratuit
- # 1 visite gratuite du musée «La Ferme aux Fossiles»
- # 1 adhésion sympathisant à l'association FLINT'S
- # 10 ateliers à choisir dans les listes 5 € ou 7 € ci-jointes (possibilité de doubler un atelier)
- # 1 cadeau bienvenu membre de la FLINT'S mini-fouille 1 fossile authentique à **découvrir chez soi.**
- # Identification et expertises de vos collections de fossiles minéraux gratuitement.
- # 1 accompagnement adulte gratuit mais facultatif : prise en charge par notre animateur.
- # 5 € de bon de réduction pour tout achat supérieur à 30 € dans notre boutique.

**PASS Mégacéros Validité de la carte : un an à partir de sa date de création.**



## Adhésion à la Carte 'Pass-Mammouth' 96 € (3 journées)

**Pass-Mammouth = 20 ateliers à choisir sur tous les 25**

- # 1 atelier peinture gratuit
- # 1 visite gratuite du musée «La Ferme aux Fossiles»
- # 1 adhésion sympathisant à l'association FLINT'S
- # 1 cadeau bienvenu membre de la FLINT'S mini-fouille 1 fossile authentique à **découvrir chez soi.**
- # **20 ateliers à choisir dans les listes 5 € ou 7 € ci-jointes (possibilité de doubler un atelier)**
- # Accès gratuitement aux vidéos de la préhistoire et prêt d'ouvrages scientifiques.
- # Identification et expertises de vos collections de fossiles minéraux gratuitement.
- # 2 accompagnants adultes gratuits mais facultatif: prise en charge par nos animateurs
- # 10 € de bon de réduction pour tout achat supérieur à 40 € dans notre boutique.

**PASS Mammouth Validité de la carte : un an à partir de sa date de création.**



Un site Web dédié aux animations, est mis à disposition de tous publics : [www.ateliers-prehistoire-saulges.com](http://www.ateliers-prehistoire-saulges.com)  
 Ces fréquentations en hausse furent un corolaire aux embauches directement liées à l'animation scolaire :  
 (2014 : 1 embauche en CDI à plein temps + 1 saisonnier) (2015 : 3 embauches CDD à mi-temps)

Aux vues de la progression des fréquentations scolaires le centre en toute confiance, en mars 2016 a embauché 3 personnes, 1 personne en CDI, 2 en CDD. Ces trois personnes furent licenciées malheureusement en octobre 2016. Les raisons sont les suivantes expliquées ci-dessous.

Si l'année 2015 fut une réussite au regard de la fréquentation scolaire 2016 fut une quasi dégringolade.

Ces chiffres catastrophes s'expliquent pour 2 ou 3 raisons :

- 1] Comportement prudent des enseignants pour les enfants, dans un climat d'insécurité durant les périodes d'attentats.
- 2] Réductions importantes des dotations communales et donc des subventions attribuées aux associations scolaires.
- 3] La plus radicale : suppression du programme préhistoire du cycle 2 des classes primaires. Ce dernier est reporté en CM2 et classe de 6<sup>ème</sup> donc Collèges. Les collèges se déplacent difficilement car l'organisation fragmentée heure par heure et par professeur oblige la direction de l'établissement a beaucoup de souplesse.

**Cette décision verticale fut prise au 1<sup>er</sup> septembre 2016 par notre Ministre de l'Education Nationale, et nous a donc privé d'une vingtaine de classes en arrière-saison 2016 (approximativement 5 à 600 élèves).**

Ci-dessous les chiffres globaux du nombre d'élèves par année civile :

année	scolaires	%	Individuels	%
2013	927		426	
2014	3254	+ 350 %	911	+ 214 %
2015	3992	+ 22,5 %	1978	+ 217 %
2016	3059	- 30,50 %	3268	+ 165 %
2017	? prévisionnel 2000	- 53 %	?	?

Nous espérons certes une meilleure fréquentation de notre pôle d'animation en 2017, grâce à l'ouverture du centre d'Interprétation des grottes et canyon de Saulges. Ce surcroit de fréquentation locale ne devrait être que bénéfique à tous dans notre commune, mais aussi à la Ferme aux Fossiles. Ce rattrapage de fréquentation pourra s'exercer à condition que le partenariat établi depuis notre première saison d'animation (en mai 2005 !) avec la communauté de commune se perpétue en toute confiance.

2017 s'annonce donc sous l'égide d'une gestion plus que prudente, sans embauche de personnel permanent, mais de très courts CDD saisonniers.

Nous comptons sur nos habitants de Saulges et environs pour venir visiter nos locaux et ainsi profiter de notre magnifique boutique de bijoux et pierres semi-précieuses, kits pédagogiques et livres de thèmes géologie, préhistoire, paléontologie de bonne qualité didactique. Bonne année 2017 à tous.

Le Président Fondateur : Alain Morala [www.paleoscope.com](http://www.paleoscope.com) tel 02 43 68 91 58 ou 06 80 17 43 98





## AAPPMA DU CŒUR DE LA VALLÉE DE L'ERVE

Chers concitoyens et pêcheurs, cette année 2016 vient de s'écouler et il faut préparer l'année 2017.

Nous tenions à vous informer que notre association des pêcheurs vient de se doter d'un nouveau nom... De part notre présence sur les communes de ST JEAN SUR ERVE-ST PIERRE SUR ERVE-THORIGNE EN CHARNIE-SAULGES et CHEMERE LE ROI, le bureau a souhaité un nouveau nom représentatif de notre situation géographique « AAPPMA DU CŒUR DE LA VALLÉE DE L'ERVE ».

Tout d'abord les membres du bureau tenaient à remercier tous nos adhérents pour leur fidélité. Le nombre de sociétaires est cette année encore en augmentation, merci à tous....

Nous remercions les mairies des 5 communes traversées par l'Erve qui par leurs subventions nous aident à mener à bien nos actions (Alevinages - fête de la pêche - entretiens divers des bords de l'Erve - aménagements et autres...)

L'année 2016 fut encore animée avec toujours notre fête de la pêche qui cette année a encore réuni une quarantaine de jeunes pêcheurs au cours de la journée et une vingtaine d'adultes pratiquant ou non, de tout âge des communes environnantes ; elle s'est tenue au moulin de Thevalles sur la commune de Chéméré le roi chez Monsieur De Vitton. Merci de nous avoir accueillis lors de cette journée du 4 juin sur un site remarquable bien entretenu, riche en poissons avec en bonus un temps magnifique. Un flux de personnes est venu nous rejoindre durant cette journée. 25KG de truites furent mises à l'eau pour l'occasion en plus des poissons déjà présents dans la rivière...



Les pêcheurs, pêcheuses... à la remise de lots de pêche en fin de journée lors de la fête de la pêche 2016

### Prochaine date à retenir :

**Repas thématique pêche à salle des fêtes de ST JEAN sur ERVE** date restant à définir (certainement le 18 avril ...)

Une communication sera diffusée. Venez nombreux nous rejoindre. ...

**Fête nationale de la pêche le 03-06-2017 sur les bords de l'Erve site des grottes commune de Thorigné en Charnie**

**Ouvert à tous.....gratuit.**

Autres animations : Journée découverte de la pêche avec un groupe de 39 jeunes filles Guides de France.(voir photos)



Animation juillet 2016, pêche moulin de Thévalles

**Les ventes de cartes de pêche 2017** se font toujours chez nos dépositaires habituels, que nous remercions grandement pour leur gentillesse et leurs dévouements. L'aire numérique nous permet aussi de prendre les cartes de pêche en ligne sur internet. « AAPPMA du cœur de la vallée de l'Erve ».

**Lieu des dépositaires :** Pour l'année 2017 les prix des cartes de pêche ne changent pas.

**MAIRIE DE SAULGES :** 02 43 90 52 35

**POINT INFORMATION GROTTES THORIGNE EN CHARNIE :** 02 43 90 51 30

**BAR RESTAURANT DE L'ERVE SAINT JEAN SUR ERVE :** 02 43 68 93 02

**M.ANGOT PRESIDENT DE L'AAPPMA :** 02 43 70 91 76

La revue d'actualités de pêche de la Mayenne 2017 sera disponible gratuitement sur les lieux des dépositaires de notre société à la fédération départementale ou sur le site de la fédération de pêche de la Mayenne.

<http://www.fedepeche53.com/>



Brochetons de notre frayère avant travaux



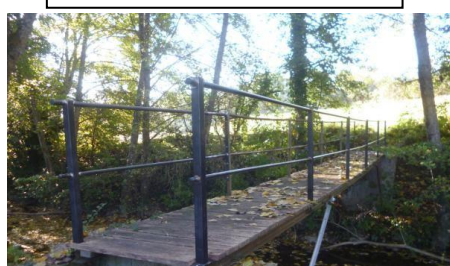
Alevinage truites Fario sur l'Erve



Frayère avant entretien



Restauration d'une passerelle.  
Renforcement et mise en place d'un second garde corps avant...



Travaux réalisés de renforcement et mise en place d'un second garde corps après ...



Frayère après entretien

### **Information pratique :**

Nous rappelons aux propriétaires riverains de l'Erve qui autorise l'accès et le passage des pêcheurs sur leurs rives qu'ils peuvent bénéficier d'une aide financière pour tous travaux de fauchage et broyage de celle-ci (sous réserve d'une présentation d'un devis puis de la facture) subvention d'entretien de la fédération de pêche 53. Ainsi que pour tous autres travaux en relation avec les abords de l'Erve. (Restauration de passerelle, échelier, affichage zone de pêche...etc.) Contacter le président de l'AAPPMA pour tous renseignements.

Des projets sont toujours à l'étude concernant le PDPG (plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles) sur le parcours de notre société de pêche, aménagement de frayères, aménagement en aval du ruisseau de l'Angrotte, parcours pêche à la mouche carnassiers « NO KILL ».

Concernant les alevinages de notre parcours, toujours autant d'effort est mis en œuvre pour satisfaire les pêcheurs. Il sera encore mis cette année : 200 kg de Blanchailles (gardons, rotengles, ables..) 75 kg de truites arc en ciel, 20 kg de truites fario reproductrices, 50 kg de perches, sans oublié 3000 vésicules résorbées de brochetons et 1000 vésicules résorbées de truitelles...dire qu'il y a du peuple ! L'alevinage s'effectue principalement pendant l'hiver mais surtout en fonction des niveaux d'eaux.

**Les dates d'ouvertures 2017 sont les suivantes :**

Rivières 1<sup>ère</sup> catégorie : 11 mars au 17 septembre

Rivières 2<sup>ème</sup> catégorie : 1<sup>er</sup> janvier au 29 janvier et du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre.

**Notre assemblée générale se tiendra début février...Date et lieu restant à définir.**

Merci à tous ; bénévoles, pêcheurs, propriétaires riverain, mairie de SAULGES- CHEMERE LE ROI -ST JEAN SUR ERVE-ST PIERRE SUR ERVE-THORIGNE EN CHARNIE et fédération de pêche 53, qui sans eux nous ne pourrions pratiquer la pêche, distraire nos jeunes, moins jeunes et aussi nous permettre de maintenir l'Erve et ses affluents en état.

***BONNE ANNEE ET BONNE PÊCHE 2017 A TOUS.....***

**Pour tout renseignement concernant les quotas et les tailles, vous pouvez vous renseigner auprès de :**

- **M.ANGOT/ président de l'AAPPMA : 02 43 70 91 76**
- **M.PLU/ vice président de l'AAPPMA : 02 43 90 28 72**

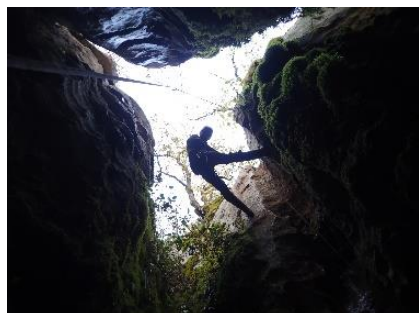
# Speleo club de Saulges : rétrospective 2016

Le club a retrouvé son dynamisme en cette année 2016. Six nouveaux licenciés nous ont rejoints pour partager notre passion du monde souterrain.

Cette année encore, **partager et faire découvrir** notre activité a été un plaisir. Nous avons accompagné sur l'année 115 personnes en initiations, dont 27 jeunes issus de milieu défavorisé dans le cadre de partenariats avec leurs structures d'accueil. Moment fort de ces instants de partage : nos journées nationales de découverte (JNSC), organisées le 2 Octobre 16 sur le site des grottes et canyon de Saulges : 38 personnes ont pu goûter à cette occasion les sensations que procure la spéléologie.



Notre équipe de bénévoles aux JNSC 2016.



**Vivre des aventures, explorer, s'immerger dans un monde à part, se dépasser**, voilà ce qui motive les spéléos de notre club. Pyrénées, Lot, Corrèze, Doubs, Jura, Charente, les terrains de jeux de nos week-ends sont variés. De la cavité classique (connues et prêtes à être équipées en corde) à de la première lors d'exploration, il y en a pour tous les goûts. Dans notre club, débutants et confirmés peuvent se faire plaisir.

Voici un petit aperçu des paysages souterrains que nous avons pu contempler cette année :



La cathédrale de Bexanka (64)



Les Jonquilles (19)



Fontille (19)

**Envie d'aventure, d'émotions, de sensations ou tout simplement envie de se déconnecter du monde extérieur ? Venez découvrir le milieu souterrain avec nous!**

Pour en lire plus sur nos aventures, consultez notre blog : <http://speleoclubsaulges.blogspot.fr/>  
N'hésitez pas à nous contacter et à rejoindre notre petite équipe: [speleoclubsaulges@gmail.fr](mailto:speleoclubsaulges@gmail.fr)

**TOUTE L'EQUIPE DU SPELEO CLUB DE SAULGES VOUS**

**SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2017, RICHE EN  
EMERVEILLEMENT ET EN AVENTURES.**

Club de la  Fédération Française de Spéléologie

## L'ASSOCIATION DES AMIS DE ST CENERE

Comme tous les ans le Pèlerinage et la Kermesse de Saint Céneré ont connu un vrai succès.

Dès le matin du Dimanche 14 Août sous un beau soleil encourageant, les nombreux bénévoles de l'association s'activaient pour accueillir le millier de pèlerins qui venait assister à la Messe célébrée par Monseigneur Centène, évêque de Vannes.

A l'issue de la Messe plus de 300 personnes restèrent déjeuner.

L'après-midi, le groupe des "Papillons Azur" anima la Kermesse par des danses appréciées du nombreux public qui une fois de plus répondit présent ; entre 1500 et 2000 visiteurs.

Les stands tenus par les membres de l'association ne désemplirent pas.

Bravo et Merci à tous ceux qui se mobilisent pour la réussite de cette journée qui depuis 40 ans est devenue incontournable pour le pays de Saulges et bien au-delà.



*Le Président, Paul Henry de Vitton*



### Saulges

Un défibrillateur installé dans le centre du village



Jacqueline Lepage présente le défibrillateur, entourée d'une partie des élus, de Jean-Pierre Viot et d'Olivier Crétois, respectivement président et directeur du Crédit Mutuel de Meslay-du-Maine, et des sapeurs pompiers.

### Saulges

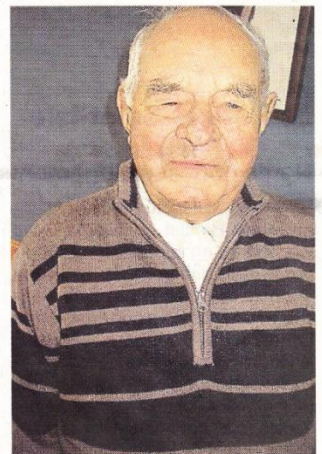
Gustave Brochelard est le doyen de la commune

« J'ai 95 ans et j'habite toujours chez moi avec mon chat ! glisse malicieusement Gustave Brochelard. Je me débrouille tout seul, car ma femme est malheureusement décédée il y a huit ans. Je fais aussi la cuisine, il faut dire que cela ne me gêne pas beaucoup car mon métier était boucher charcutier, j'ai commencé en 1935. »

Puis il y a eu la guerre qui a tout chamboulé. « J'ai alors laissé le métier, poursuit-il. Car une opportunité s'est présentée à moi, j'ai trouvé une place intéressante à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) à Tours comme agent contractuel, j'étais au garage et je conduisais des cars ». »

Gustave a eu quatre enfants, deux garçons et deux filles, il a sept petits enfants et dix-huit arrière-petits-enfants « dont cinq ont déjà passé 20 ans ».

Lorsqu'il travaillait, Gustave venait passer ses vacances en caravane à Saulges avec sa famille, puis ne voulant plus ramener sa caravane en Touraine, puisqu'il revenait tous les ans au même endroit, il achète un terrain et décide de la laisser sur place. À l'heure de la retraite, il est re-



À 95 ans, Gustave Brochelard est le doyen de la commune.

venu à Saulges, mais plus question de caravane, il a fait construire une maison, toujours sur le même terrain des vacances. « En vieillissant, il nous fallait un peu plus de confort pour nos grandes vacances qu'était la retraite ! Et cela fait trente-six ans que j'habite la commune. »

5 juillet 2016

# Base de loisirs : le bassin de baignade a rouvert

Vendredi, les élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de l'Erve, sont partis à pied de leur école respective à la base de loisirs. Ils se sont baignés dans le bassin remis en eau.

Les enfants du RPI de l'Erve des écoles de Saulges, Thorigné-en-Charnie, Saint-Pierre-sur-Erve et Chéméré-le-Roi sont passés à Saint-Pierre-sur-Erve. L'artiste Élodie Lemerle leur a fait une visite guidée de l'exposition qui se tient actuellement dans le village. Puis, un pique-nique les attendait le midi à la base de loisirs de Saulges, avant de terminer la journée par la baignade dans le bassin qui vient d'être remis en eau.

## « Un rôle social »

« Le bassin de baignade ouvre tous les ans le 1<sup>er</sup> juillet, précise Jacqueline Lepage, maire. Nous avons fait de gros efforts financiers pour maintenir ce site ouvert. Il a un rôle social et nous y tenons beaucoup. La commune dépense environ 8 000 € pour son entretien. » Il faut préciser que l'accès à la baignade est gratuit.



Les enfants du RPI de l'Erve se baignent au bassin de baignade.

## Saulges

### Les vivaces ont remplacé les fleurs annuelles

Jusqu'à l'année dernière, le fleurissement du bourg avec des fleurs annuelles était réalisé par une équipe de bénévoles. « Cette année et déjà un peu l'année précédente, le conseil municipal s'est porté sur la plantation de vivaces », explique le maire Jacqueline Lepage. « Nous plantons moins de fleurs annuelles, parce qu'il fallait les renouveler tous les ans. Les vivaces restent en place. Nous avons donc choisi de recouvrir les parterres de copeaux de bois pour économiser l'eau et le sarclage », ajoute le maire.



Jacqueline Lepage, maire et Laurent Foucher, employé communal.



Lydia Richard, institutrice à Saulges, Jacqueline Lepage, maire, Nicolas Langlois, instituteur à Thorigné-en-Charnie, Maria Vicens, AVS à Thorigné, Marie-Ange Boul, cantinière à Thorigné, Marie-Claude Hubert, cantinière à Saulges, et Géraldine Camus, cantinière à Saint-Pierre-sur-Erve.

## Chéméré-le-Roi

### Nicole Cariou, trente années auprès des enfants

La professeure des écoles quittera définitivement son poste à la fin de l'année scolaire. Celle qui est arrivée dans la commune en 1986 entre dans une nouvelle vie de retraitée.

#### Les gens d'ici

Agée de 59 ans, Nicole Cariou a fait valoir ses droits à la retraite après plus de trente-cinq ans d'enseignement. Dimanche, les parents d'élèves ont organisé une fête surprise en l'honneur de l'école et pour saluer ses trente années de carrière à l'école de Chéméré.

Nicole a commencé sa carrière en faisant des remplacements. « En 1981, j'ai intégré l'école de Baliée. Pendant cinq ans, j'ai eu en charge les grandes sections et CP. »

#### 30 ans en maternelle

En 1986, elle rejoint les petites et moyennes sections de l'école de Chéméré-le-Roi. École qu'elle ne quittera plus. « À l'époque, il y avait un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Saulges. Il y avait deux classes dans chacune de ces communes. »

En 2007, Chéméré-le-Roi perd une classe. Nicole a alors toujours en charge les maternelles mais elle passe à trois niveaux. « C'est à par-

tir de cette date que j'ai accueilli les grandes sections. »

En 2013, le RPI s'agrandit, rassemblant quatre communes : Chéméré-le-Roi, Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné-en-Charnie.

#### « La municipalité m'a toujours soutenue »

« C'est très émouvant, je ne m'y attendais pas, a dit la nouvelle retraitée. Je remercie les familles pour m'avoir accordé leur confiance, c'était essentiel. Et si je suis restée aussi longtemps dans cette école, c'est parce que j'ai eu le soutien de la municipalité. À mon arrivée, il y avait un poêle à bois en milieu de la classe, ce n'était pas l'idéal et des travaux étaient nécessaires. L'équipe municipale m'a toujours soutenue. »

Nicole Cariou compte désormais profiter de son temps libre pour se consacrer au dessin ou à la pratique du yoga. Elle sera remplacée par Delphine Braut, actuellement en poste à La Bigottière, qui aura en charge les maternelles et les CP.



Nicole Cariou quittera les bancs de l'école au début de l'année scolaire.

## Saulges

### Amicalement Saulges : un salon des objets improbables



Une partie du bureau de l'association Amicalement Saulges, qui a été renouvelé. Lydia Richard, présidente ; Guillaume Lemesle, vice président ; Jaqueline Sergent, trésorière ; Franck Huneau, vice-trésorier ; Sandrine Langlois, secrétaire ; Denise Jimenez, vice-secrétaire.

# Saulges

24/05/2016

## La saison culturelle s'est terminée en musique

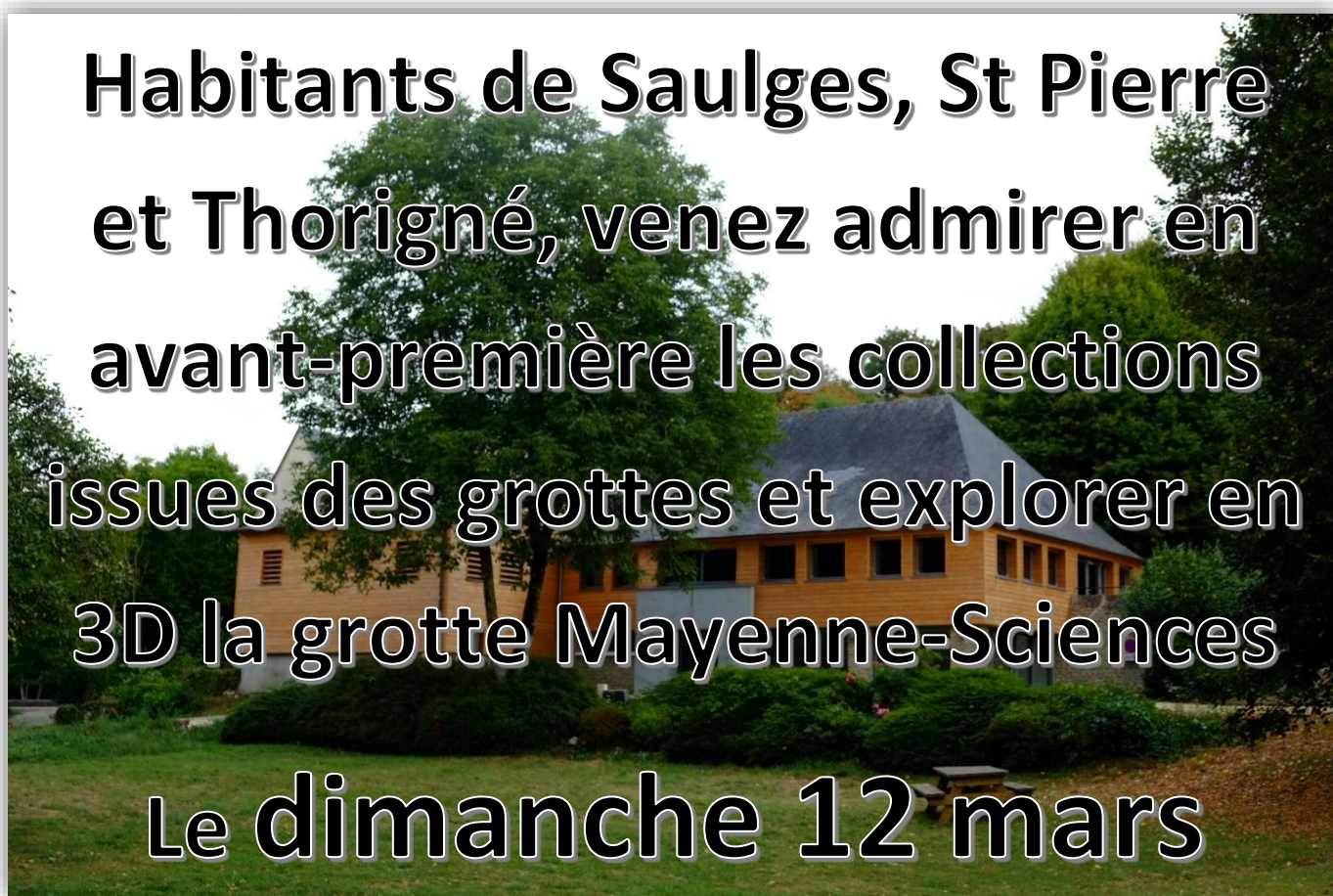


Un air d'accordéon sous le préau de l'école et du steel drum à l'Ermitage.





## Musée de la préhistoire



**Habitants de Saulges, St Pierre  
et Thorigné, venez admirer en  
avant-première les collections  
issues des grottes et explorer en  
3D la grotte Mayenne-Sciences**

**Le dimanche 12 mars**

*Ouverture au public le 18 mars*